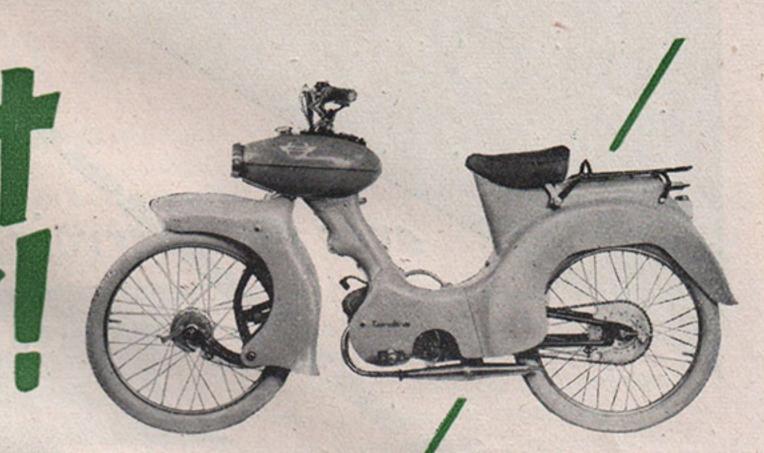
L'OFFICIPIL DU CYCLE & DU MOTOCYCLE



PROFESSIONS

Qui dit mieux!



"L'ONDINE"
Carrosserie plastique
2 vitesses

Suspension intégrale

"LE TRITON"

Cadre embouti Roues de 23 × 2 Suspension AV. et AR. oscillante Réglable Moteur VAP

TYPE 573 S. A.

Roues de 23 x 2 Cadre monotube Moteur VAP Suspension A R oscillante Réglable



- * EMBOUTI
- * PLASTIQUE
- * TUBES

VOUS SONT PROPOSEES





Retenez l'agence LUCER pour votre secteur. Vous jouez gagnant!





LES ETABTS GASTON LAPIERRE

II, quai Galliot à DIJON (Côte d'or) Tél. : DIJON D.2 49-67

CONSTRUCTEURS

DES CYCLES "G. L." & "ORLIGNE"

CYCLOMOTEURS "LA GELLETTE"
ÉQUIPÉS DES MEILLEURS MOTEURS

Toutes SPÉCIALITÉS pour CYCLES-CYCLOMOTEURS et MOTOS



SPÉCIALISTE du VÉLO ENFANT de 8.400 à 10.700 fr.

CATALOGUE SUR DEMANDE Demander agence pour votre localité

Procurez-vous

le MOTOCYCLO catalogue

Vous y trouverez :

- * TOUTES les caractéristiques et cotes de réglages de
- * TOUS les "deux roues" en cir-

ainsi qu'une importante documentation administrative, commerciale, sociale et TECHNIQUE.

Envoi franco contre remboursement 1125 fr.

S.O.S.P., 59, avenue de la Grande-Armée, PARIS 16e C.C.P. 7.336-22

I'OFFICIEL

Motocycle et Cycle"
No 4 (67° Année)

16 Février 1957

DU CYCLE DU MOTOCYCLE ET DU CAMPING

ORGANE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DES PROFESSIONS
DU CYCLE, DU MOTOCYCLE ET CONNEXES

Dans ce Numéro

La question du jour	3
Les Échos et le Carnet de	
l'Officiel	4
Le Chronique de la Bicyclette	5
Notes et croquis	7
L'ensemble moto-side B.M.W. «R 60 »	9
L'Actualité motocycliste inter-	7
nationale	II
Les Équipements et Outillage.	13
L'Actualité commerciale	15
Du carburant pour les « 2-	
Roues » motorisés	15
Réunion des Vélocistes-Moto-	
cistes à Lorient	17
Le Syndicat des V.M. de la Mayenne reprend le départ	17
La Jurisprudence	17
La Convention collective du	-/-
personnel des Vélocistes-Mo-	
tocistes	19
Le Salon de la Machine agricole	19
Les présentations de nouveautés	
en camping	21
Deuxième liste des Fabricants	
d'articles de Camping et de	
Sport étendant leur réseau de vente aux Vélocistes-Mo-	
tocistes	22
La Cote motociste	23
La Chronique des Assurances	24
La Vie de l'Entreprise	25
Les Petites Annonces de	

DU CARBURANT POUR LES «2-ROUES»!

ES Pouvoirs publics comprendraient-ils enfin le rôle économique et social des « 2-Roues » motorisés en France ? Certaines mesures récentes permettent de l'espérer : en effet, ainsi qu'on le verra dans le présent numéro, la Fédération Nationale des Vélocistes et Motocistes a vu ses efforts couronnés de succès sur deux points au cours de la dernière quinzaine :

Promise verbalement depuis longtemps par les plus hautes autorités, l'allocation supplémentaire de carburant est enfin accordée aux travailleurs utilisant leurs motocycles pour se rendre à leur travail. Autrement dit, la ration de base des cyclomoteurs, ramenée à 4 litres par mois à partir de janvier (après avoir été portée à 6 litres pour décembre sur les instances de la F.N.V.M.), de même que celle des motocyclettes, vélomoteurs et scooters, ramenée de 10 à 8 litres depuis la même date, pourront être bonifiées, grâce à la remise de tickets de 2 litres par les employeurs des intéressés. Les demandes devront être groupées et soumises par les employeurs à l'appréciation des préfets, par l'intermédiaire des organismes patronaux répartiteurs de carburant.

Comme on le voit, il ne s'agit pas d'une simple augmentation de 2 litres, mais d'un système plus souple et plus équitable, fondé sur les besoins réels des salariés bénéficiaires. Comme nous n'avons cessé de proclamer que le cyclomoteur et les autres motocycles sont avant tout des engins de travail, nous ne pouvons que nous féliciter de l'heureuse issue des longs et persévérants pourparlers de la F.N.V.M.

Le second résultat acquis à la suite des démarches des organismes représentatifs du Motocycle — Chambre Syndicale Nationale des Constructeurs et organisme unique des Motocistes, déjà cité — consiste en l'attribution, par le Secrétariat d'État à l'Industrie et au Commerce, d'une allocation de carburant à tout motocycle vendu neuf. Cette mesure est l'homologue de celle récemment prise en faveur des automobiles neuves.

La ration ainsi allouée sera égale au double de la ration mensuelle de base, c'està-dire correspondra à 8 litres pour les cyclomoteurs et machines non sujettes à immatriculation; à 16 litres pour tous les autres motocycles. Elle ne fera pas obstacle, bien entendu, à l'obtention de la ration normale de base afférente au mois en cours pour la machine considérée.

Immédiatement, la F.N.V.M. a saisi les services compétents de la question de savoir comment serait fournie cette allocation de démarrage pour les cyclomoteurs en stock. En effet, pour les machines immatriculables, pas de difficultés : ce sont les services des préfectures qui délivreront les tickets en remettant la carte grise. Mais, pour les cyclos, les tickets devant être délivrés à chaque acquéreur par les Motocistes (qui les tiendront eux-mêmes des Constructeurs), la question des machines en stock doit être résolue d'urgence. On sait que nous avons ici même demandé, qu'une allocation de départ soit accordée à chaque motociste sur déclaration du stock.

J. CATINAT

l'Officiel 26

ABONNEMENT ANNUEL:

Série Motocycle 26 nºs 600 fr. Série Automobile 26 nºs 600 fr. Les deux séries 52 nºs 1.000 fr. Le numéro 30 fr. Compte Chèque Postal : Paris 1481-96 Direction-Administration : 61, Av. de la Grande-Armée, Paris-16° — Tél. : KLE 86-15 + Directeur-Rédacteur en chef : Jacques CATINAT ★ Directeur adjoint : Charley TANTET — Revue hebdomadaire comportant deux éditions spécialisées, alternant chaque samedi : L'OFFICIEL du CYCLE, du MOTOCYCLE et du CAMPING et L'OFFICIEL de l'AUTOMOBILE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.200.000 fr. S. L. O. C. A. M. - R. C. Seine 55 B 724



Le Salon de Bruxelles aura-t-il lieu en fin d'année ?

C'est la question que se posent tous les amis de la Belgique, depuis que notre confrère Cyclomoteurs et Scooters a annoncé, de « bonne source », que les responsables du Salon de Bruxelles, qui avait été annulé pour cette année, ont projeté de l'organiser quand même pour fin 57.

Policiers sur Vespa.

Quatorze « Vespa » fabriquées par les usines Douglass ont été remises à la police de Glasgow. Les autorités compétentes ont pensé que les agents de police montés sur Vespa se faufileront plus aisément qu'auparavant dans le maquis de la circulation urbaine. Verra-t-on les britanniques représentants de la loi tenter, dans l'intérêt du Code, des acrobaties comparables aux jeux dangereux des jeunes imprudents et des gens pressés ?

Salon « Deux-Roues » à Philadelphie.

La National Bicycle Dealers Association (N.B.D.A.), c'est-à-dire le Syndicat des Détaillants des Etats-Unis, a organisé un « Bicycle Show » du 3 au 6 février.

Cette exposition qui groupait les marques les plus importantes s'est déroulée à Philadelphie, dans le hall de l'hôtel Bellevue-Strattford. Conjointement s'est tenu le Congrès annuel dela N.B.D.A.

A la Société A.F.C.O.,

transfert du siège social et augmentation du capital.

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 6 novembre 1956, il résulte que :

1º Le siège social de la Société, sis à Villemomble (Seine), avenue François-Coppée, nºs 5-11, a été transféré à Paris (3e), rue de Turbigo, 20 66 :

2º Le capital social a été porté de un million de francs à la somme de deux millions de francs, par l'incorporation de la somme de 1.000.000 de francs, prélevée sur la réserve spéciale.

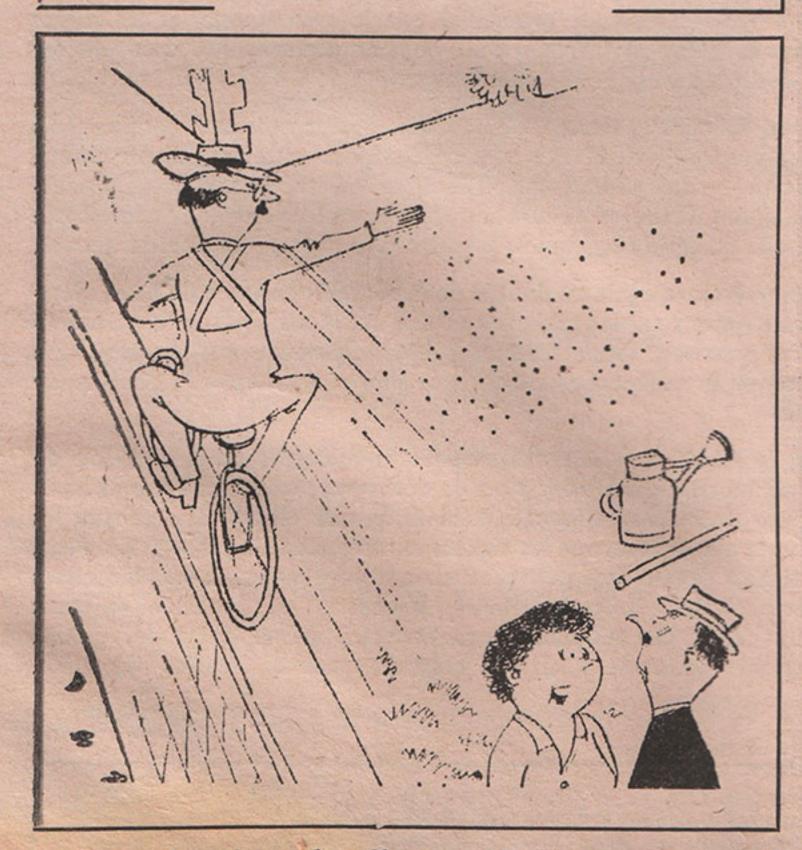
Il a été procédé, également, à l'augmentation de la valeur nominale

des actions qui passe de 10.000 francs à 20.000 francs.

Le capital social se trouve réparti en cent actions de chacune 20.000 francs. Deux extraits de cette décision, en date du 12 novembre 1956, enregistré à Paris, premier s. s. p., le 17 novembre 1956, numéro 494 D, ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 19 novembre 1956, sous le nº 22599.

L'HUMOUR VÉLO DANS LA PRESSE

Vu dans « Ici Paris »



- Il est fanatique du vélo et de la machine agricole!

Salon des Deux-Roues d'Amsterdam.

Onze jours après la fermeture du premier Salon de l'Automobile de cette année, celui de Hollande, l'association néerlandaise « De Rijwiel-en Automobiel-Industrie » ouvrira les portes de son bâtiment d'Exposition, à Amsterdam, pour sa 38° Exposition de motocycles, tricycles, scootmobiles, scooters, vélomoteurs et cyclomoteurs, pièces et accessoires. En outre, il y aura une exposition d'équipement de camping sous le titre « Camping 1957 » en annexe au Salon.

L'Exposition aura lieu du 28 février au 10 mars prochain. C'est le Ministre des Travaux publics, M. J. Algera, qui effectuera l'ouverture

officielle le 28 février à 3 heures de l'après-midi.

Plus de 150 fabricants et importateurs exposeront leurs produits. Le Secrétariat de la R.A.I., 13, de Lairessestraat, à Amsterdam, enverra avec plaisir une carte d'entrée permanente, à titre gratuit, aux industriels et commerçants à l'étranger qui ont l'intention de visiter le Salon. Ils recevront aussi un catalogue officiel gratuit.

Carnet de "l'Officiel"

MARIAGE

On nous fait part du mariage de M. Paul ROBLOT avec MIle Hélène BLAIS, célébré en la basilique N.-D. de Bon-Secours, à Guingamp (C.-du-N.), le 15 janvier 1957.

Tous nos vœux aux jeunes époux, tous nos compliments à leurs parents, et notamment à M. Marcel BLAIS, Vélociste-Motociste à Guingamp, notre fidèle Abonné et Ami depuis de longues années.

NÉCROLOGIE

C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès de Mme Jean-Baptiste DREVET, épouse de M. DREVET, Président du « Syndicat des Vélocistes-Motocistes de l'Indre ». Les obsèques ont eu lieu le 19 décembre, en l'église Saint-André de Châteauroux.

« L'Officiel du Cycle et du Motocycle » présente à M. J.-B. DREVET

ses condoléances attristées.

Armando de DOMINICIS n'est plus.

La mort vient de frapper un pionnier de l'aviation. Italien de naissance, Français d'adoption, pour avoir vécu dans notre pays depuis l'âge de 24 ans, Armando de DOMINICIS vient de mourir à Chatou (S.-et-O.) après une longue maladie.

Bien connu dans les milieux de l'aéronautique par son courage, ses audaces - c'est lui qui en 1913 fit en Italie sur Caudron les premiers loopings il fut dès 1914, et pendant toute la guerre, pilote d'essai pour Blériot et Caudron, puis fut représentant en France de la Maison Ansaldo.

Héros de multiples aventures dont il eut la chance de sortir toujours indemne, il eut la douleur de voir partir tous ses amis, comme lui pionniers. de la première heure.

Uni par le mariage à une vieille famille du Nord de la France, il était le beau-père du co-Directeur de notre Revue, M. Charley TANTET.

Que sa famille sache combien nous partageons sa peine, et avec quel regret nous avons appris sa trop prompte disparition.

Bibliographie

Nous recommandons vivement à nos Lecteurs qui se rendent acquéreurs des ouvrages analysés sous cette rubrique de signaler aux Éditeurs, dans leurs lettres de commande, que c'est par « l'Officiel du Cycle et du Motocycle » qu'ils en ont eu connaissance.

L'ANNUAIRE 1957 DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (F.F.M.)

C'est un très beau volume de 320 pages (*), format 13,5 x 21, que l'Annuaire pour 1957 de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.).

Outre la liste des Ligues motocyclistes régionales, avec leur historique, et l'ensemble de la documentation sur les organisations de cette spécialité, l'ouvrage contient une remarquable série d'études dues aux meilleurs spécialistes :

- Le Championnat de France de moto-cross (Maurice CAZAUX);

- L'évolution des records en 1956 (Pierre CHANOINESSE);

- Les travaux aux laboratoires de l'U.T.A.C. (Philippe MAILLARD-BRUNE);

- La motocyclette et l'autodrome en 1956 (Paul MASSONNET et A. PEIX);

- Camping et motocyclisme (Jean WEILL), etc.

Bien entendu, le calendrier pour 1957 et les listes des diverses catégories de licenciés.

L'annuaire contient la photographie d'une centaine de personnalités du motocyclisme français et étranger, ainsi que le plan des principaux circuits.

(*) 250 francs. - Secrétariat de la F.F.M., 8, place de la Concorde, Paris (8°).

POUR LA COEXISTENCE DES "2" ET DES "4 ROUES" sur les routes françaises.

D'une excellente étude de l'Union Routière de France, nous retenons les indications suivantes sur cette primordiale question :

Le libre écoulement de la circulation se trouve singulièrement compliqué en France du fait de la coexistence sur les mêmes artères de véhicules de puissance très différente, allant de la simple bicyclette à la voiture capable des plus hautes performances.

Cette coexistence est davantage marquée que dans la plupart des autres pays, puisqu'il circule sur nos routes autant de voitures à deux roues que de voitures à quatre roues, auxquelles il convient d'ajouter 12 millions de bicyclettes.

La façon la plus simple de pallier ces inconvénients est de séparer, autant que faire se peut, les différentes catégories de véhicules en fonction de leur vitesse moyenne, notamment par la construction de pistes cyclables.

Les réalisations françaises dans ce domaine sont malheureusement encore très fragmentaires, surtout si on les compare à celles de certains pays voisins, où la circulation des deux roues est également très importante.

En Belgique, dès 1949, le Ministère des Travaux publics avait établi un programme de pistes cyclables sur l'ampleur duquel le plan ci-dessous donnera toutes précisions utiles. Ce plan est actuellement en cours d'exécution, et la Belgique ne construit plus désormais un seul kilomètre de route sans qu'il soit doublé d'un trottoir cyclable séparé de la chaussée principale par une zone de 2 ou 3 mètres, mettant les cyclistes à l'abri d'une embardée possible d'un véhicule circulant sur la chaussée.

Aux Pays-Bas, où il existe 5 millions de cycles pour 10 millions d'habitants, 62 % des routes comportent des pistes cyclables. La nouvelle autoroute Amsterdam-Arnhem, entre autres, est doublée de chaque côté, sur toute la longueur de son parcours, d'une piste pour cycles et cyclomoteurs. Cette piste est suffisamment éloignée de la chaussée principale pour éliminer tout danger pour les usagers de la piste.

La France pourrait s'inspirer utilement de ces exemples. Actuellement on ignore le nombre exact de kilomètres de pistes cyclables qui existent dans notre pays ; et parmi celles qui sont en service, il en est un bon nombre qui ne répondent pas aux caractéristiques désirables : pistes de largeur insuffisante et souvent coupées de routes transversales dont les bords ont un dénivellement de 5 à 8 cm très préjudiciable aux roues des bicyclettes.

Dans la mise en place d'une infrastructure propre aux deux roues, il faut évidemment prévoir une hiérarchie, et distinguer, en fonction du trafic et de la sécurité, les endroits où les pistes cyclables sont indispensables, ceux où elles sont utiles et ceux où elles sont seulement souhaitables. Les comptages récents de l'Administration des Ponts et Chaussées sur les statistiques d'accidents, établies par la Direction des Routes et de la Circulation Routière du Ministère des Travaux publics, fournissent sur ce point toutes les indications désirables.

La priorité doit être donnée tout naturellement aux artères conduisant des centres de travail aux agglomérations suburbaines à forte densité de population, de même qu'à toutes les routes nationales à grand trafic.

Les pistes à créer doivent présenter au moins 3 mètres de largeur et être à sens unique, donc prévues de part et d'autre de la chaussée principale.

Le problème des vélomoteurs, motocyclettes et scooters est naturellement différent de celui des cyclomoteurs et bicyclettes du fait de la différence de leurs vitesses respectives, et on ne peut songer à leur impartir la voie prévue pour ces derniers sous peine de recréer, sur cette voie, l'insécurité existant sur la chaussée commune à tous les véhicules.

Nous verrons dans un prochain numéro les conclusions de la « Commission d'adaptation du réseau routier à la circulation des véhicules à 2 roues » sur les différents points.



Ci-dessus, on voit au cours d'une des récentes sorties cyclistes dominicales, organisées par notre grand confrère l'Équipe au profit des jeunes amateurs de bicyclette, les néophytes écoutant les conseils de leurs mentors chevronnés. On ne peut que féliciter les organisateurs de ces sorties ainsi que les Constructeurs qui les ont aidés dans cette excellente initiative. La cause de la bicyclette bénéficie là d'une propagande de premier ordre.

(Photo l'Équipe.)



AVOIR TOUJOURS sous la main

CODE

Édité par S.O.S.P. 250 fr. franco

TEXTES COMPLETS

- Ovous avez CENT occasions de vous en servir au cours de votre activité professionnelle!
- Le modèle de poche qui vous est vendu à un prix de 250 fr. franco a été réalisé pour votre commodité.

BON DE COMMANDE

à adresser aux Éditions S.O.S.P., 59, av. de la Grande-Armée, PARIS-169

Nom

Adresse

ecommande

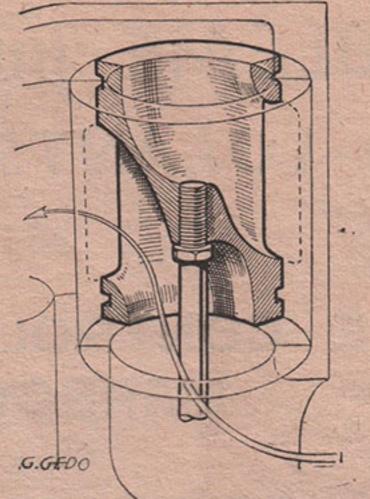
exemplaires du Code de la Rouse

et joint le montant de par un mandat, chèque ou chèque postal S.O.S.P.-PARIS 7336-22.

Date: Signature:



MOTEURS ORIGINAUX

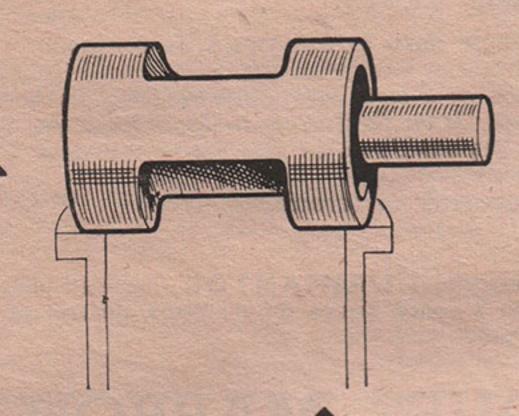


LES DISTRIBUTEURS ROTATIFS

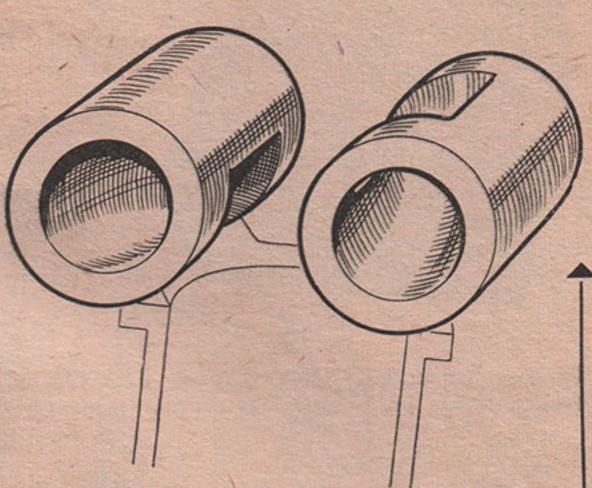
CHIMINATURE

CYCLE à 4 TEMPS

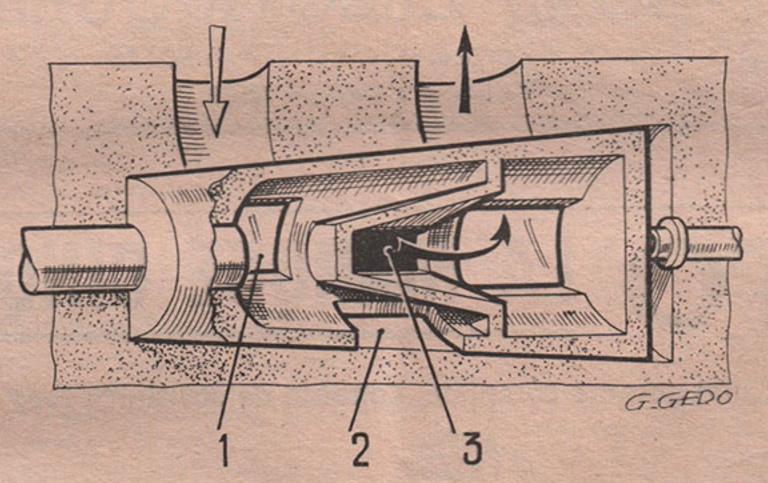
MERCHANISM ...



BOISSEAU DÉCALÉ. — Sur le moteur expérimental ITA-LA, le boisseau tourne à côté du cylindre. Il est divisé en quatre conduits dont deux sont visibles sur cette coupe schématique. La flèche blanche indique l'admission. L'échappement se fait par dessus la culasse.



AXE HORIZONTAL. —
Cette forme est la plus courante; elle se rencontre aussi
dans les moteurs à deux
temps.

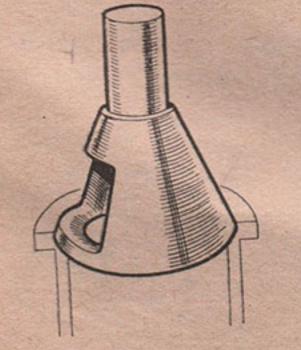


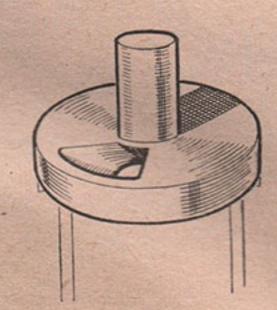
AXE HORIZONTAL. —
Deux boisseaux prennent ici
la place des soupapes dans
une culasse identique à celle
d'un moteur à distribution
par soupapes en tête inclinées.



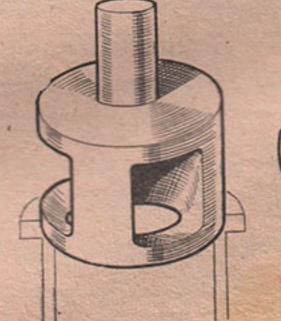
PREMIÈRE RÉALISATION. — L'un des premiers moteurs connus a été un LÉON BOLLÉE transformé en 1887-88 par l'Anglais BUTLER. Le boisseau, à axe horizontal, était conique et tournait à 1/4 de la vitesse du moteur. Il comportait deux lumières d'admission et deux d'échappement. Cette coupe partielle montre l'admission I (et flèche blanche), la lumière de communication de l'admission avec le cylindre 2, l'échappement 3 (ici en position sur le cylindre).

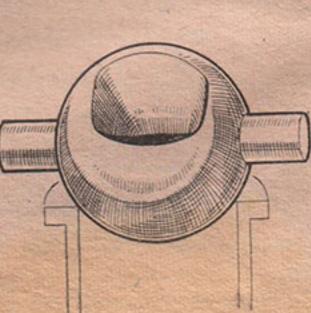






par GÉDOVIUS AXE VERTICAL ET HORIZONTAL. — Le boisseau affecte la forme d'un tronc de cylindre ou celle d'une sphère.





AXE VERTICAL. — Deux exemples de formes : le boisseau conique et le disque à lumières.

PLUS de PROBLÈME pour DÉPANNER les VOLANTS MAGNÉTIQUES



LE CONTROLEUR ÉLECTRIQUE MARBON (type A.M.B.)

Robuste et facile à utiliser.

Vous permettra de trouver la panne dans le minimum de temps.

Il permet la vérification des bobines à chaud et à froid, des condensateurs, des bornes de sorties, des lampes, des circuits d'éclairage, Il est muni d'un dispositif électrique pour le calage de l'avance. Il est livré, à la demande, avec ou sans chargeur d'accus

Des milliers d'appareils en service.

En complément au CONTROLEUR ÉLECTRIQUE MARBON TYPE A. M. B., nous construisons L'AIMANTOR, appareil pour la réaimantation instantanée des volants magnétiques. (En hiver surtout, un volant bien aimanté assure de meilleurs départs et un meilleur rendement du moteur).

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES MARBON

26, rue Poncelet, PARIS (17°)

Téléphone : Wagram 78-60

ONOTO LA MARQUE CINQUANTENAIRE

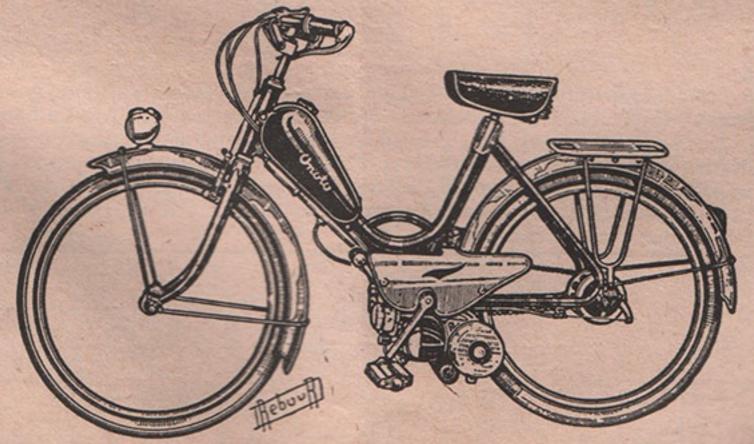
vous présente, pour 1957, une gamme complète, capable de satisfaire tous les usagers des deux roues

Une véritable réussite

Son cyclomoteur

Type Tourist Moteur SER Licence ITOM, 48 cm3 à galet

Vainqueur de PARIS-MONTE CARLO



Une véritable réussite

Grimpe toutes les côtes jusqu'à 10% sans le concours des pédales.

Se conduit comme une bicyclette par sa simplicité.

Ce modèle est de grosse vente.

En plus du moteur à galet, cette gamme se compose de :

Cyclomoteur 50 cm3, entrainement par chaîne. Moteur SER. Moteur VLT (2 vitesses). Moteur Lavalette, embrayage automatique.

Vélomoteur léger 100 cm3. Moteur SACHS, 3 vitesses.

Vélomoteur 125 cm3. Moteur YDRAL, 4 vitesses.

Moto 175 cm3. Moteur YDRAL, 4 vitesses.

Conditions d'exclusivité ONOTO, Faubourg de Chalon, DOLE (Jura)

exclusivement

S.A.R.L. au capital de 21.500.000 fr. FONDÉS EN 1906

Henri Jones

L'ENSEMBLE MOTO-SIDECAR "R. 60" DE B. M. W.

POUR affronter la bise qui fait les sportifs — celle de février — rien ne vaut l'ensemble moto-side « R.60 » que présente B.M.W. Le confort d'une part, la robustesse de l'autre, donnent envie, face à l'attelage, de gravir n'importe quelle route

Le moteur « flat-twin » ici retenu est un bloc à transmission acatène de 590 cm3, ayant 72 mm d'alésage et 73 mm de course, Sa puissance effective atteint 28 CV; son régime maximum, 5.600 tr/mn. Taux de compression: 6,5-1. L'installation électrique (l'allumage dépend d'une bobine et d'un rupteur) comprend une dynamo de 6 V/60-90 W. Chaque cylindre porte son carburateur Bing, aspirant l'air d'un épurateur commun, situé dans le bloc.



Une technique d'avant-garde... pourtant traditionnelle!

Rappelons que les culasses, en alliage d'aluminium, se hérissent de très profondes ailettes, ce qui contribue au refroidissement parfait de la distribution culbutée. Il y a quatre vitesses, choisies par sélecteur, dont voici l'échelonnement : 1° — 5,33. 2° — 3,02. 3° — 2,04. 4° — 1,54 (à 1). L'engrainement des pignons, au boîtier arrière, a été étudié tout spécialement pour l'attelage moto-side.

En transportant trois personnes, le véhicule consomme environ 5 litres et demi d'essence aux 100 km. Son réservoir contient 17 l. La vitesse de pointe, à pleine charge, est de l'ordre de 110 km/h. Les roues portent des pneumatiques mesurant 3,5 × 18 et 4,0 × 18.

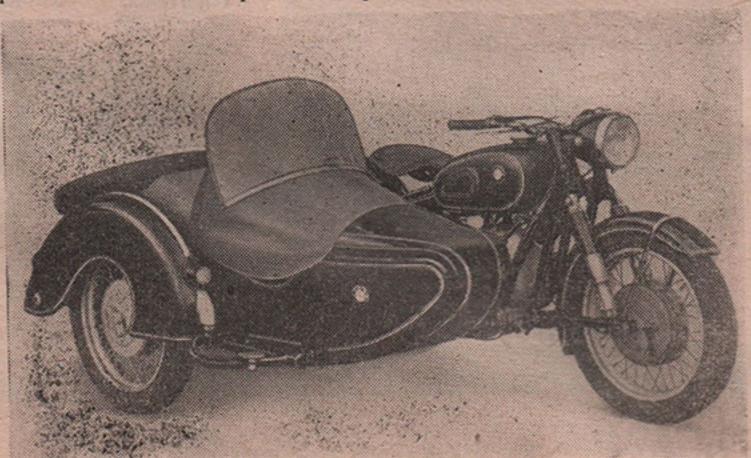


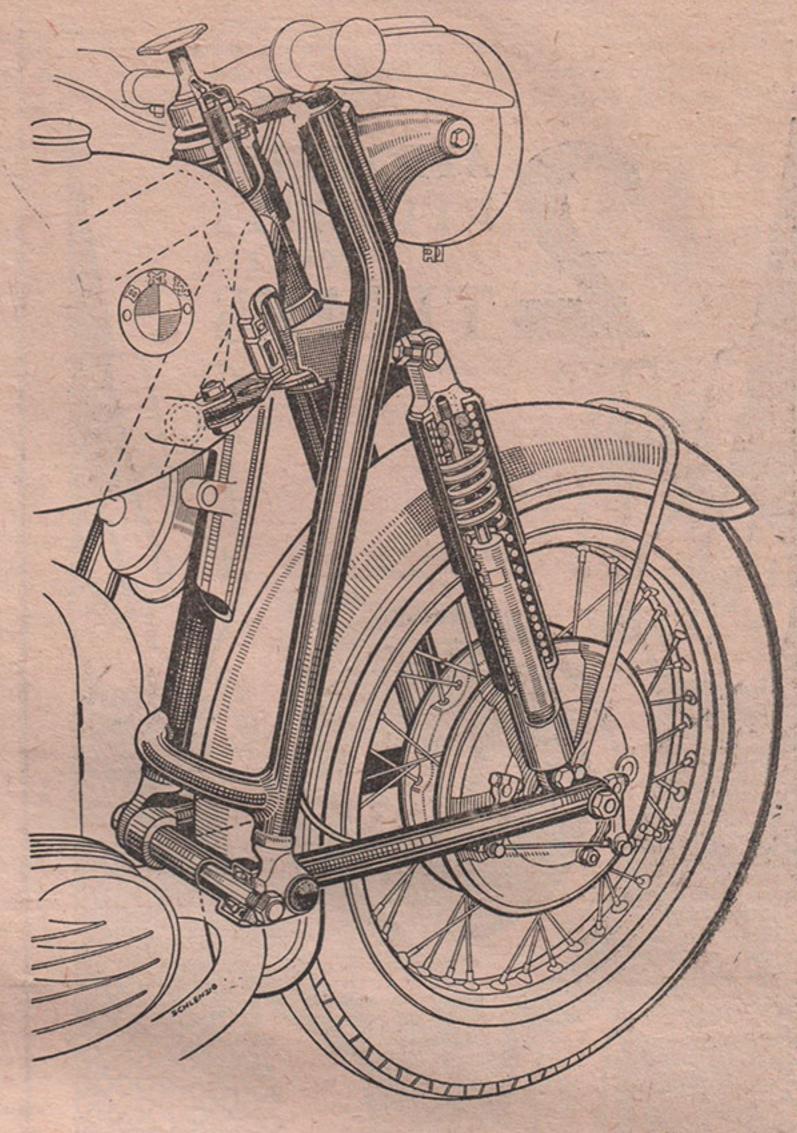
Considérations d'ordre général.

Cette remarquable motocyclette offre une longueur hors-tout de 2,39 mètres; une largeur de 1,63 mètre et une distance de la selle au sol de 0,73 mètre. Son poids ne dépasse guère 320 kg. Nous avons dit, sans doute, l'essentiel de la partie mécanique...

Restent le cadre, muni d'une nouvelle suspension oscillante et la fourche, basée sur le même principe, qui représentent un ensemble de tubes (cadre double berceau) d'une extrême robustesse. Depuis longtemps la B.M.W. a rompu avec les éléments de tôle emboutie...

I. — Ensemble « R.60 » de B.M.W.: une 600 cm3 « flat-twin » à transmission acatène, attelée à un side-car de grand tourisme — et pouvant atteindre, en pleine charge, 110 km/h!





II. — Voici l'excellente suspension avant des B.M.W. « 57 ». Nons retrouvons ici l'inspiration « Earles » fusionnant avec une conception bien allemande remontant, chez B.M.W., aux années 1926-1930. Souvenons-nous, en effet, de la célèbre fourche à « roue tirée », suspendue par des ressorts à lames, qui équipait la moto de record d'Ernst Henne!...

Nous reproduisons un dessin « crevé » de la suspension avant suffisamment net pour montrer, à côté de la structure du tambour de frein, le système oscillant et son amortisseur de dimensions généreuses... Notons l'entretoisé de l'élément-porteur « en U », parallèle à l'axe sur lequel s'articulent les biellettes, et n'oublions pas le mécanisme classique du frein de direction. Mais du châssis de moto passons au side-car...

*

Le side B.M.W.

La structure du side comporte, elle aussi, un ensemble de tubes soudés qui permettent une articulation oscillante de la roue. Celle-ci — sécurité indispensable pour un attelage de ce genre — se trouve équipée d'un large tambour de frein.

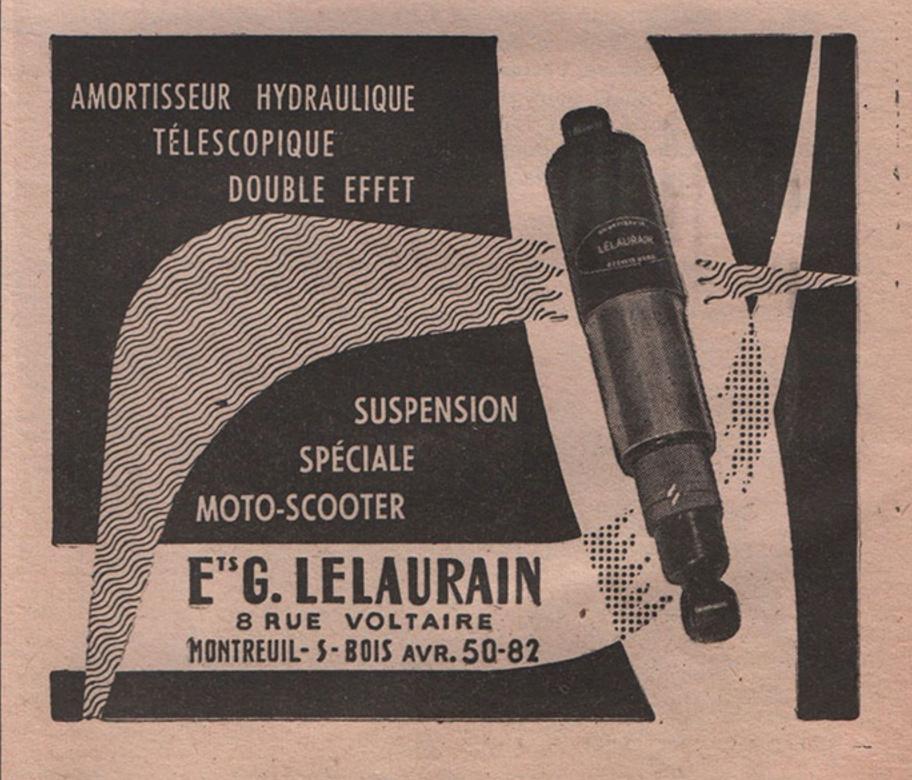
Quant à la caisse, elle est particulièrement confortable et supporte, au-dessus d'un coffre à bagages volumineux, une roue de secours... appréciée. La carrosserie, sobre et élégante, ne souffre pas du tablier en caoutchouc qui la recouvre partiellement — en saison froide! Le pare-brise, par ailleurs, assure une protection efficace.

— Un dernier détail côté « roue » : le garde-boue est très enveloppant et il porte feu blanc et catadioptre à l'avant, catadioptre et feu rouge à l'arrière.



SOCIÉTÉ ANONYME POUR TOUS APPAREILLAGES MÉCANIQUES Société Anonyme au Capital de 700.000.000 de Francs 99, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC • LA COURNEUVE (Seine) FLA. 10-80 et lo suite, FLA. 11-91 et lo suite - Adr. Tél. SATAM LA COURNEUVE





L'ACTUALITÉ MOTOCYCLISTE * INTERNATIONALE *

Devant sortir en Grande-Bretagne...

Le tri-car Bruetsch comportera un châssis en matière plastique fait de deux pièces; il sera muni d'une suspension à anneaux de caoutchouc Goertze.

Autre « 3-roues ».

Comptant parler prochainement des véhicules français et italiens à trois roues, nous mentionnerons que les Anglais s'intéressent à un nouveau modèle « Regal » de Reliant. Ce dernier porte un 750 cm3 à soupapes latérales, avec transmission acatène.

Sans parler du Bond « Minicar » !...

Plus proche de l'auto que jamais! dit un de nos confrères britanniques en parlant du Bond « Minicar » dont le volant et le tableau de bord sont probablement plus esthétiques que ceux de telle 2 CV bien connue dans le monde..

Un 250 « twin » sous licence en France ?

Le récent 250 cm3 Villiers 2 temps, qui fut la révélation du Salon de Londres, va être construit en France si l'on en croît des milieux « généralement bien informés »... Ce moteur serait peut être à sa place dans le cadre « Pullman » que nous avons présenté aux Motoristes... Patience!

A. C. réduit à la « Petite ».

Fini le temps où A. C. livrait des racers! Aujourd'hui l'essentiel de la fabrication se porte sur la « Petite », un tri-car à la carrosserie anguleuse, qui est vendu entre 330 et 360 livres.

Émule du cyclomoteur D.K.W.

A côté de l'extraordinaire cyclomoteur D.K.W. on peut situer, en Allemagne, le Kreidler J 51, à suspension arrière coulissante, d'allure très personnelle, et à fourche munie d'une roue poussée. Le Kreidler contraste, par sa netteté, avec le cyclo Hercules, à moteur JAP, deux vitesses, qui manque de cohésion dans ses formes.

Abandon définitif.

Cette fois Norton abandonne la course! On pense que les essais de la polycylindre, qui devait sortir depuis plusieurs années, n'ont pas permis à l'ingénieur Craig d'envisager des victoires sur les 4 et 8 cylindres italiennes...

Une « malle nommée side-car... »

Très facilement adaptable au scooter Lambretta une « malle », formant side léger, est vendue, en Angleterre, au prix de 52 livres... Elle peut rendre de grands services aux Motoristes dépanneurs, électriciens, plombiers, etc., sans parler des commerçants de l'alimentation.

Suivant l'exemple de N.S.U.

Rappelons que, si N.S.U. détient un nombre impressionnant de records (publiés déjà dans l'Officiel) pour les catégories s'échelonnant entre 50 et 500 cm3, la marque italienne M.V.-Agusta suit son exemple... en s'adjugeant les championnats du monde 1956 en 125 et 250 cm3 (C. Ubbiali) et en 500 cm3 (John Surtees).

Moto-fourgonnette Saca.

Dans l'esprit des « motocarri » Guzzi et M.V. auxquels s'est intéressée notre revue, une nouvelle conception italienne arrêtera l'attention de nos lecteurs. Il s'agit du « Moto-fourgon » Saca, tri-roue dérivé du scooler, mû par un 2-temps horizontal de 125 cm3, entraînant la roue directrice.

Le langage des chiffres.

Sur les 4.585.000 véhicules motocycles qui circulent en France, 1.145.820 ont été produits par nos usines au cours de 1956.

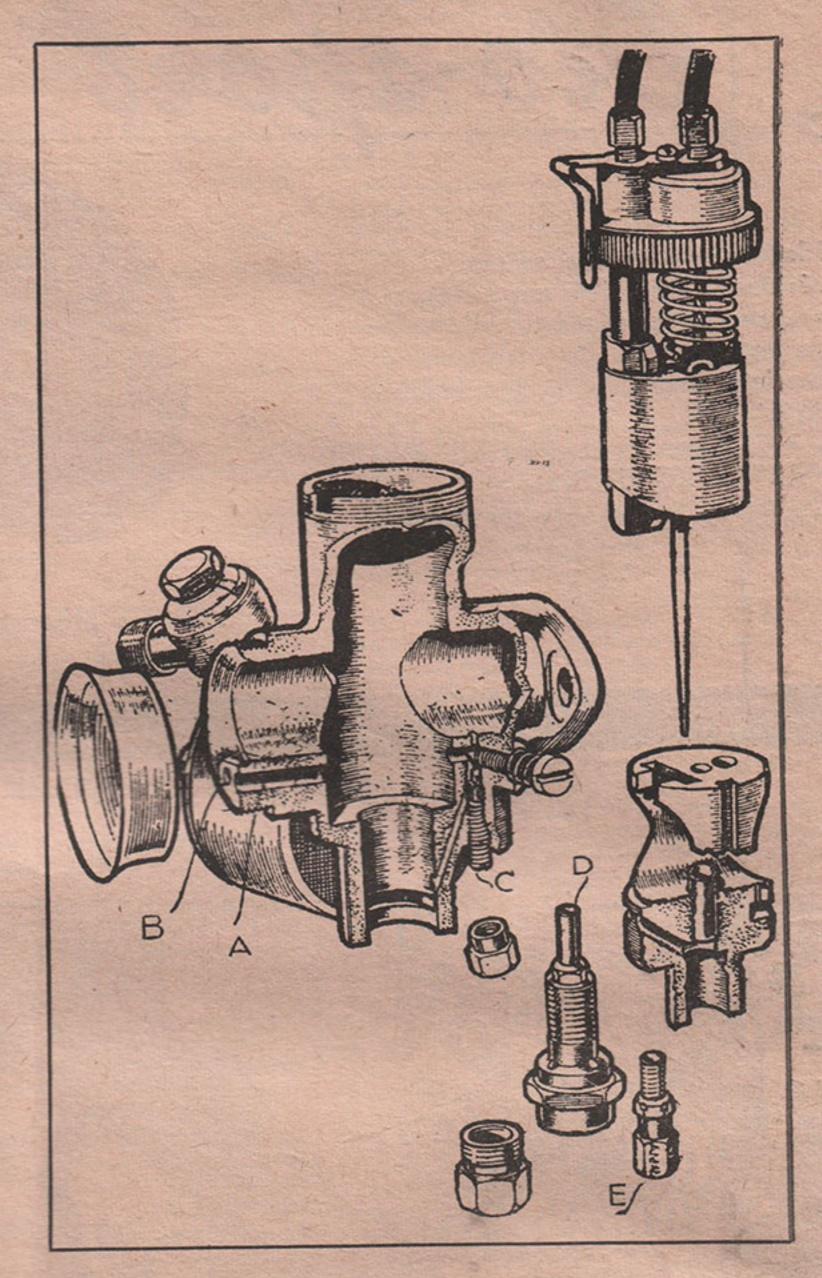
Le record du monde « toutes catégories » et la V 8 Guzzi.

Un cadre « allongé » ainsi qu'une carène en forme d'obus seraient étudiés actuellement chez Guzzi, pour battre le record du monde de

vitesse sur le kilomètre et le mile lancés. Le moteur retenu pour équiper ce bolide devrait être le huit cylindres de course, qui a déjà battules records du kilomètre et du mile (toutes catégories), départ arrêté. Rappelons qu'il s'agit d'un 500 cm3.

Le dernier carburateur Amal.

Nous sommes heureux de reproduire le dernier carburateur Amal a monobloc », avec chambre à niveau constant horizontale.



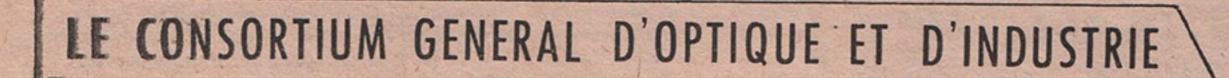
A et B, détails de la prise d'air; C, vis de réglage; D et E, gicleurs. Il est facile de relier l'appareil à un épurateur d'air de grand volume, conformément à la coutume actuelle.

Adaptation de carènes sur les motos de sport.

Conçues dans l'esprit des carènes de course différentes coques sont proposées actuellement en Angleterre pour s'adapter sur les 500 et 650 cm3 Triumph (Dolphin) ou sur les Norton « Dominator » (Russell). Ces coques, très étudiées, sont en matière plastique. Elles paraissent infiniment plus séduisantes que les carènes proposées naguère par Vincent sur les « Black-Shadows ».

On nous communique:

Le déjeuner amical du Groupement Syndical des Motocistes et Vélocistes de la Charente aura lieu le Dimanche 3 mars, à Angoulème. Pour tous renseignements, s'adresser à M. BODARD, 58 bis, avenue Paul F. Martell, à Cognac, Téléphone 688.



Oto-sport

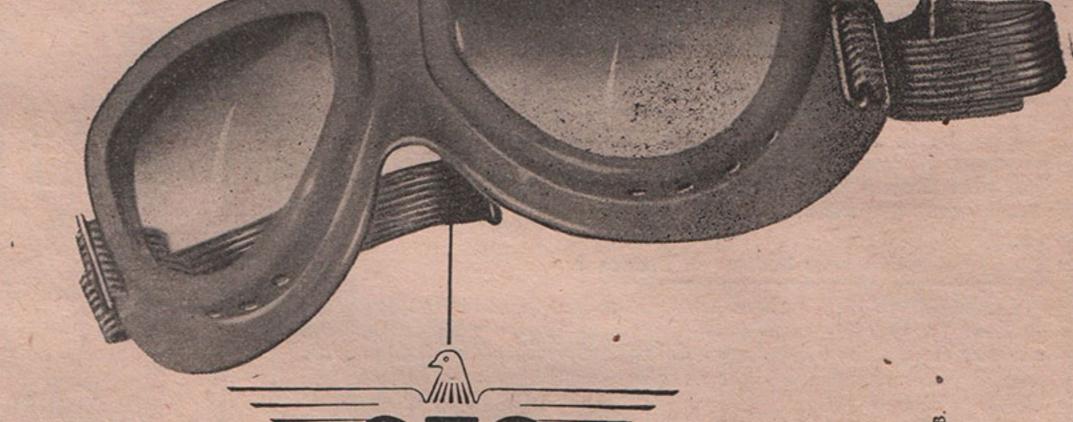
présente

Madèle en Lucolène, souple, résistante, insensible aux huiles, graisses et variations de température.

Oculaire amovible, incolore, couleur ou dégradé.

Livrable dans les coloris CRISTAL, GRIS, MASTIC, IVOIRE, BLEU et VERT.

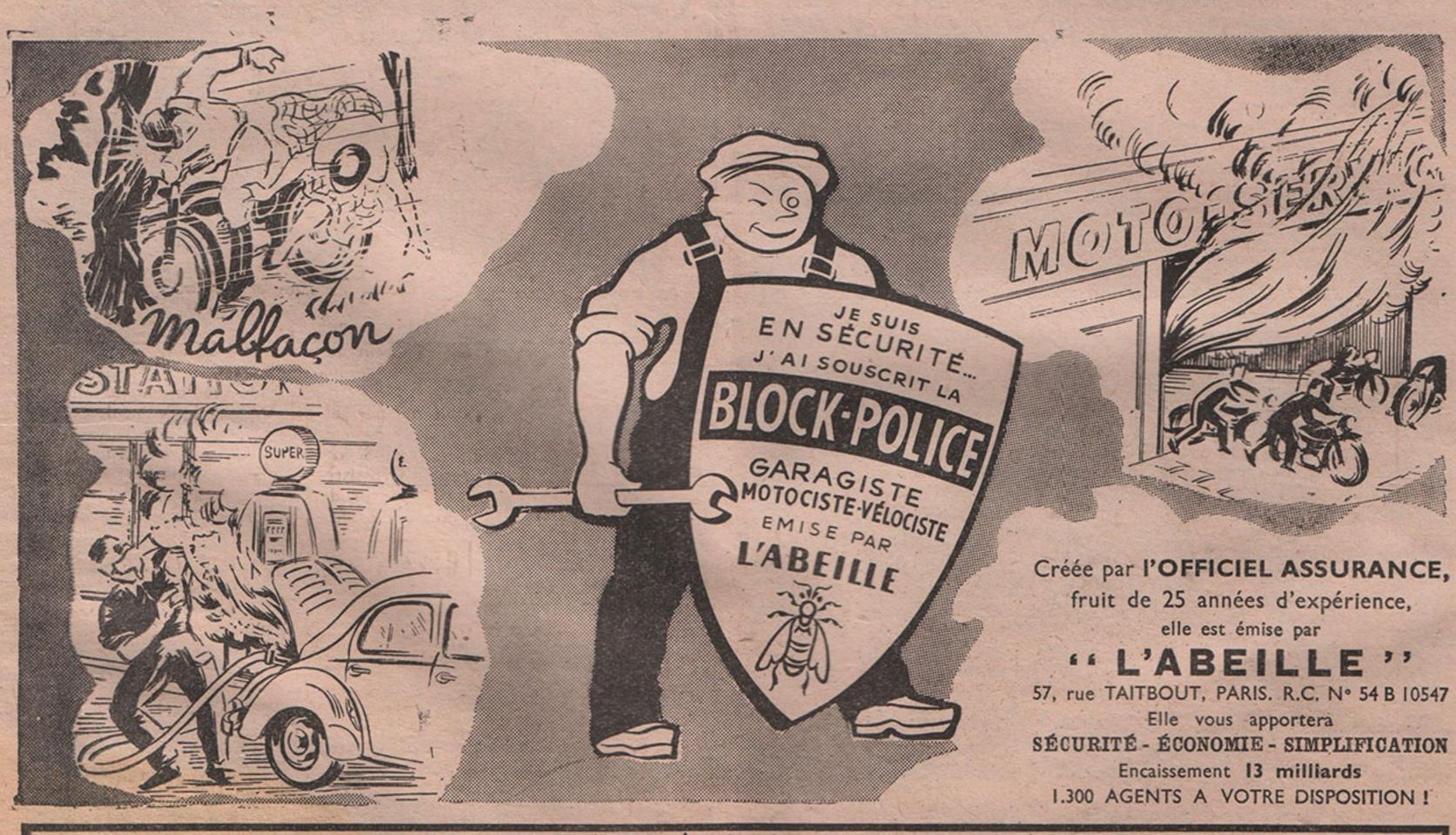
Oculaire de rechange sur demande



c'est une production

CONSORTIUM GÉNÉRAL D'OPTIQUE ET D'INDUSTRIE

-17. Impasse Truillot - Paris (XI°) Tél.: Roq. 28-17



Demande de renseignements gratuits à adresser à L'OFFICIEL ASSURANCE Motociste-Vélociste 59, av. de la Grande-Armée (Paris-16°)

Renseignements demandés par M

Motociste-Vélociste à

Dépt.

Equipements et Outillage

LES « STANDS-PRÉSENTOIRS » DE LAMPES « NORMA »

A destination du magasin des Vélocistes-Motocistes, la Société « Lampe NORMA » a mis au point de très beaux stands présentoirs, trouvant place dans les vitrines et sur les comptoirs.

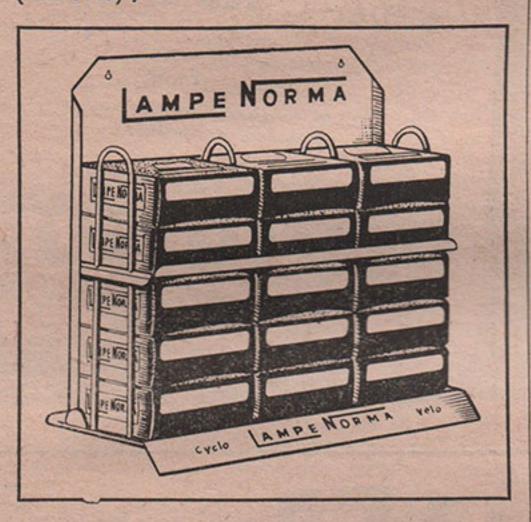
L'un des modèles est destiné aux boîtes de lampes pour vélos et cyclomoteurs. Voici la composition de son contenu (au total 15 boîtes, soit 375 lampes assorties):

3 boîtes (75 lampes) 6 V 0,35 A jaune, culot E.10 (Réf. 3711);

2 boîtes (50 lampes) 6 V I A jaune, culot E. 10 (Réf. 3713);

I boîte (25 lampes) 6 V 0,42 A jaune, culot E. 10 (Réf. 3716);

3 boîtes (75 lampes) 6 V 0,1 A incol., culot E. 10 (Réf. 3803);



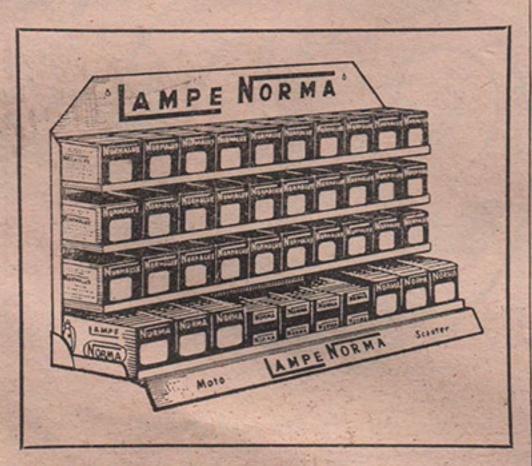
3 boîtes (75 lampes) 12 V 0,5 A incol., culot E. 10 (Réf. 3806);

I boîte (25 lampes) 12 V 0,04 A incol., culot E 10 (Réf. 3805);

I boîte (25 lampes) 3,5 V 0,2 A sphérique, culot E. 10 (Réf. 3905);

1 boîte (25 lampes) 3,5 V 0,2 A plate 1/2 opale, culot E. 10 (Réf. 3906).

L'autre modèle est destiné aux lampes pour vélomoteurs, scooters et motocyclettes. Voici la composition de son contenu (au total 170 lampes assorties :



5 lampes codes 6 V 36/36 W, culot BA21 D (Réf. 1102);

5 lampes codes 12 V 36/36 W, culot BA21 D (Réf. 1106);

5 lampes codes 6 V 25/25 W, culot BA21 D (Réf. 2108);

5 lampes codes 12 V 25/25 W, culot BA21 D (Réf. 2124);

3 lampes codes 6 V 18/18 W, culot BA21 D (Réf. 2106);

3 lampes codes 12 V 18/18 W, culot BA21 D (Réf. 2123);

2 lampes codes 6 V I A, culot BA21 D (Réf. 2104); 2 lampes codes 9,5 V 25/25 W, culot BA21 D (Réf. 2120);

20 lampes graisseurs 6 V 4 W, culot BAI5 S (Réf. 1402);

10 lampes graisseurs 12 V 4 W, culot BA15 S (Réf. 1406);

10 lampes graisseurs 24 V 5 W, culot BA15 S (Réf. 1410);

10 lampes navettes 6 V 15 W 42 × 13 mm (Réf. 1623);

10 lampes navettes 9 V 1,5 A 42 × 13 mm (Réf. 1610);

20 lampes navettes 6 V 4 W 42 × 10 mm (Réf. 1605);

10 lampes navettes 12 V 4 W 42 x 10 mm (Réf. 1614);

20 lampes navettes 6 V 4 W 38 × 10 mm (Réf. 1604);

20 lampes navettes 12 V 4 W 38 × 10 mm (Réf. 1613);

10 lampes navettes 24 V 5 W 42 × 10 mm (Réf. 1619).

Ces deux stands-présentoirs sont exécutés en tôle finement émaillée et livrés complets sous emballage carton individuel. Le premier comporte un support de pile d'essai.

C 324 Pour recevoir une documentation sur cette production, remplir le bon page 15.

LES BRULEURS A HUILE ET FUEL BARILLET

Ces brûleurs peuvent être employés dans tous les types de poëles, dont l'ouverture du haut et le fût ont un diamètre minimum de 16 cm et une profondeur de 32 cm.

Le fuel est le carburant idéal; cependant l'huile de vidange peut être utilisée. La consommation du fuel est d'environ I l. 1/2 à l'heure.

Pour obtenir le meilleur rendement, le corps du poêle et les tuyaux ne doivent pas laisser passer d'air.

La plaque d'adaptation permet le montage du brûleur sur des poêles d'ouvertures supérieures diverses.

On conçoit aisément tout l'intérêt de ces brûleurs pour les Garagistes-Motoristes.

6 325 Pour recevoir une documentation sur cette production, remplir le bon page 15.

LA CASQUE ICA POUR LA MOTO

Le casque moto lca a été mis au point après des études et des expériences extrêmement poussées qui lui confèrent les qualités de :

— Résistance : Le matériau qui sert à sa confection a été augmenté de 100 % à cet égard sur celui qui avait été approuvé par les Services de la Défense nationale. Il résiste sans cabossage aux chocs les plus violents.

— Isolation et indéformabilité: Ses qualités thermiques et diélectriques font que le casque lca résiste à tous les climats et toutes les températures. C'est ainsi qu'il conserve toutes ses caractéristiques de — 20° C à + 100° C. Il présente une isolation totale aux courants de plusieurs milliers de volts.

- Élégance : Par sa ligne agréable, par la qualité de ses garnitures dont les peaux sont rigoureusement sélectionnées, par la gamme de ses

nortste-Vellets

teintes, le casque lca est particulièrement élégant.

Les nuances de ses coloris — marron, beige, Moby-Scooter, crème Vespa, vert Vespa, gris Lambretta, gris-bleu, crème Lambretta, bleu roi, rouge, noir, blanc — a de quoi satisfaire les plus difficiles.

Pour répondre aux exigences de la sécurité, le casque lca peut être livré avec une bande lumineuse.

C 326 Pour recevoir une documentation sur cette production, remplir le bon page 15.

L'APPAREIL « MOTO-SCOOT » DEF

Il faut considérer que la clientèle des 2-roues, du cyclomoteur à la moto, petite et grosse, en passant par le scooter, va avoir de plus en plus tendance à choisir les réparateurs qui puissent lui donner le meilleur service, dans le meilleur temps et au plus juste prix.

La seule solution pour pouvoir répondre à cette demande sera, pour les Motocistes, de posséder un outillage approprié, mais d'un prix modéré, facilement amortissable. Dans cet ordre d'idées nous croyons que le principe des réparations effectuées sur véhicules à 2 roues, soit directement au sol, soit monté sur une simple planche, est maintenant périmé.

La Société des Établissements Defleur (marque « DEF »), de Levallois, a mis au point à cet effet un élévateur mécanique appelé « Moto-Scoot », qui correspond, pour un prix peu élevé, aux besoins des réparateurs.

Cet appareil, qui peut être appelé universel, peut servir pour la réparation, la vidange, la vérification de tous ces genres de véhicules, du plus petit au plus gros, puisqu'il est possible de soulever également des véhicules commerciaux à trois roues (qui se répandent rapidement parce que jusqu'à un certain poids c'est une solution économique).

Le Moto-Scoot « DEF » se lève mécaniquement en quelques secondes à la hauteur désirée, et — solution particulièrement appréciable il est muni d'un bras articulé à pince, qui permet de prendre par le guidon ou par le cadre le véhicule à réparer et de l'incliner à la demande, afin qu'il se présente dans les meilleures positions pour tous les travaux à y effectuer.

Les caractéristiques de cet outillage sont les suivantes :

- Force : 300 kg;

- Largeur de la rampe : 0,60 ;

- Hauteur maximum : 0,85.

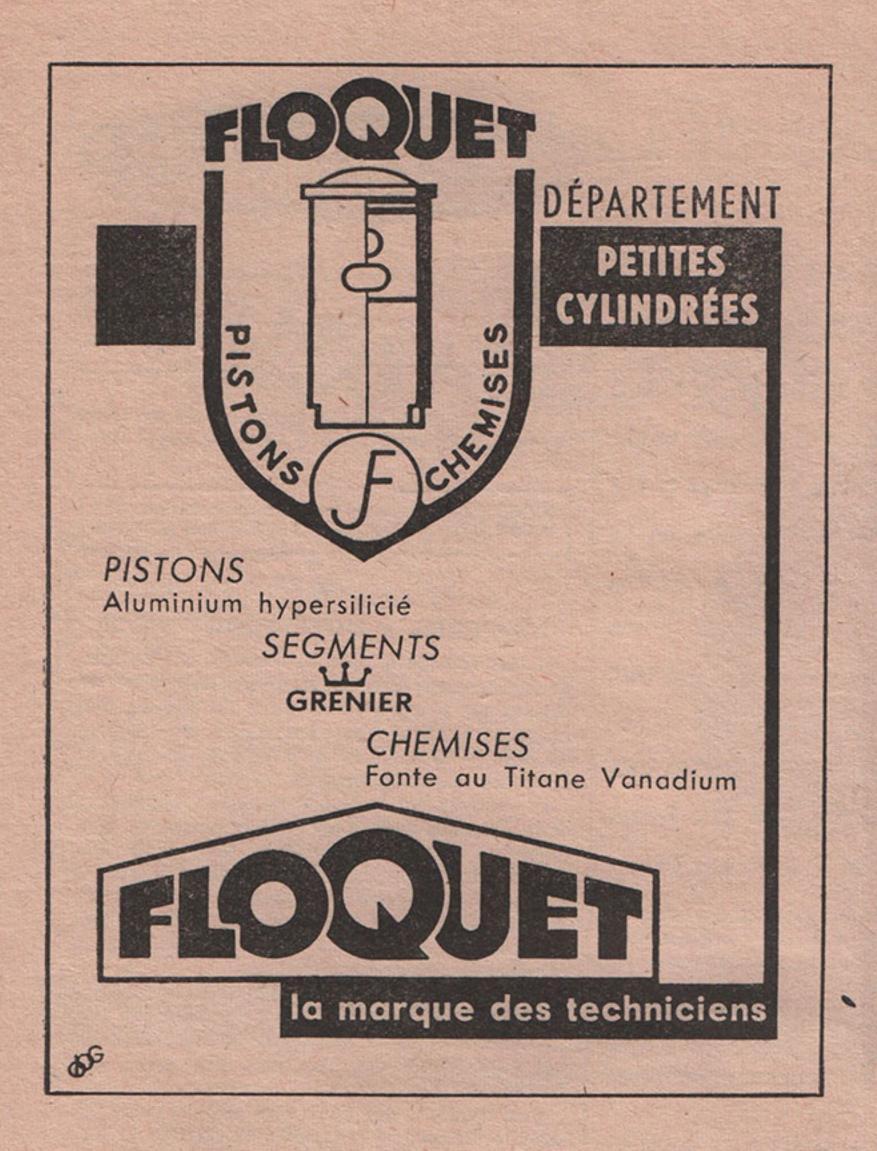
Il est livré sur demande avec un support amovible qui permet de soulever des véhicules commerciaux à trois roues.

Le Moto-Scoot est en vente chez tous les principaux Grossistes spécialisés.

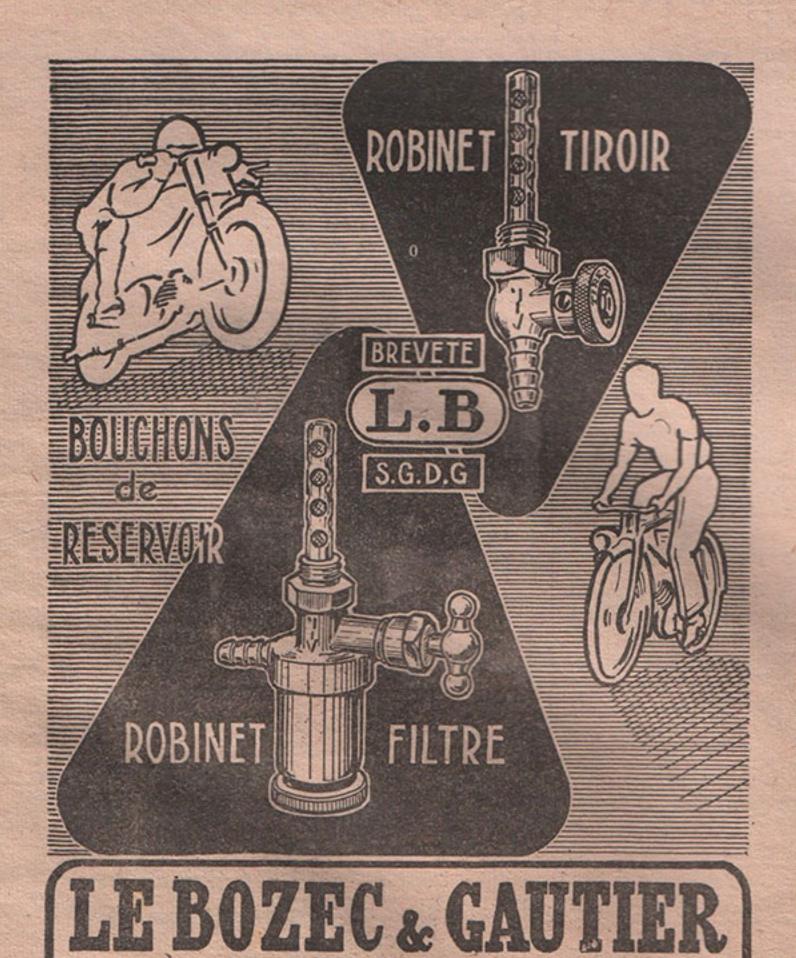
La firme productrice met d'ailleurs à la disposition des professionnels une notice spéciale.

6 327 Pour recevoir une documentation sur cette production, remplir le bon page 15.

La rubrique "Équipements et Outillage" présente, dans chaque numéro de "l'Officiel de l'Automobile" une large variété de fabrications nouvelles intéressantes.







28 Rue Carle Hébert . COURBEVOIE . Seine

Vente exclusive par grossistes.



DÉCOTES OU DOTATIONS SUR STOCKS : IMPOSITION EN FIN D'EXERCICE

pour les Commerçants passant du bénéfice réel au forfait

La question a été posée de savoir si les contribuables qui, antérieurement soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle) d'après leur bénéfice réel, se trouvent placés sous le régime du forfait - par suite, notamment, de l'augmentation prévue par l'article 5 du décret nº 55-466 du 30 avril 1955 des chiffres d'affaires au-delà desquels les commercants, industriels et artisans cessent d'être soumis à ce régime - doivent être imposés immédiatement à raison de la décote sur stocks pratiquée par eux à la clôture du dernier exercice taxé sous le régime du bénéfice réel ou des dotations sur stocks figurant au bilan dudit exercice.

Par analogie avec les solutions précédemment adoptées en ce qui concerne les provisions pour renouvellement des stocks, cette question comporte une réponse négative.

Mais, représentant des bénéfices antérieurs dont l'imposition a été différée, les décotes ou dotations dont il s'agit devraient, en cas de cession ou de cessation d'entreprise — et encore bien que l'exploitant serait alors taxé au forfait — être comprises dans le bénéfice immédiatement imposable au titre de l'année de la cession ou de la cessation, bénéfice dont elles constituent un élément aux termes du Code général des impôts.

Il conviendra donc, le cas échéant, d'ajouter à la fraction du bénéfice forfaitaire, fixée en conformité de l'article 201 du Code général des impôts, le montant des décotes ou dotations sur stocks pratiqués en franchise d'impôt ou figurant au bilan du dernier exercice pour lesquelles entreprises dont il s'agit sont placées sous le régime du béné-

fice réel.

férié et le dimanche, ainsi le lundi 31 décembre 1956 veille du 1er janvier 1957 ne saurait être considéré comme jour férié.

Le repos des jours fériés, exception faite pour la fête du travail n'est légalement obligatoire que pour les femmes et les enfants employés dans l'industrie mais il est à remarquer que maintes conventions collectives récemment conclues prévoient le paiement de jours fériés expressément désignés par ces mêmes textes.

Dans certains cas, les accords d'établissements peuvent comporter des dispositions encore plus favorables au personnel que celles fixées par la convention applicable à la profession et qui prévoient en particulier que les salaires perdus du fait des jours fériés sont payés au personnel horaire et ceci sans compensation d'heures.

RÈGLES DES VENTES A CRÉDIT Pas d'application aux machines à coudre

Les ventes à crédit ont été réglementées, quant à leur durée et leur montant par l'article premier du décret nº 56-775 du 4 août 1956, mais celui-ci précisait qu'un arrêté pourrait édicter des règles particulières pour certains biens ou matériels ayant une valeur familiale ou éducative.

Cet arrêté vient de paraître en date du 11 janvier 1957. Il précise que la réglementation des ventes à crédit ne s'applique pas aux machines à coudre, pianos, livres, publications, clavecins, harmoniums, orgues et harpes.

N'OUBLIEZ JAMAIS que, par une simple lettre accompagnée d'une enveloppe timbrée, vous pouvez toujours poser à nos Services juridiques fiscaux et sociaux toute question vous intéressant!

DU CARBURANT pour les MOTOCYCLES NEUFS

Faisant droit aux desiderata des Motocistes et des Constructeurs, le Ministre de l'Industrie et du Commerce vient de décider l'attribution, à tout motocycle vendu neuf, d'une ration spéciale égale au double de la ration mensuelle de base afférente à la catégorie de la machine.

Pour les motocycles immatriculés (motos, vélomoteurs et scooters), cette allocation sera délivrée par le Service des cartes grises; pour les engins non immatriculés (cyclomoteurs, etc.) des tickets destinés à la clientèle seront remis aux Motocistes par les Constructeurs (qui les tiendront eux-mêmes de leur Chambre Syndicale).

Mais a-t-on prévu une allocation pour les cyclomoteurs (et autres machines non immatriculables) en stock? Au moment où nous mettons sous presse, la F.N.V.M. est intervenue pour qu'il soit tenu compte du stock de ces véhicules, tel qu'il ressort des déclarations officielles des Motocistes.

RATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES " 2 ROUES "

ਵਿੱ*ਚ*

A mainte reprise les organisations syndicales, et notamment la F.N.V.M., ont lutté auprès des pouvoirs publics en faveur des salariés qui se servent d'un cyclomoteur ou d'une motocyclette pour se rendre à leur lieu de travail. Pour décembre, la ration de base avait été augmentée de 2 litres. Malheureusement cette mesure n'a pas été maintenue en janvier. Les syndicats ont fait ressortir que 4 litres par mois c'était quantité par trop insuffisante, sinon dérisoire. Se rendant à leurs raisons, le Secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce a invité les préfets (circulaire nº 9954 du 26 décembre 1956, en application de l'arrêté du 22 du même mois) à accorder des allocations spéciales, en cas de besoin.

En vue de faciliter la répartition, des tickets de 2 litres de carburant auto ont été imprimés et mis, en janvier, à la disposition des préfets.

Les demandes des travailleurs doivent être groupées et présentées par les employeurs à l'appréciation des préfets, par l'intermédiaire de leur organisme répartiteur de carburant.

LES FÊTES LÉGALES POUR 1957

En voici la liste légale

Voici, en plus du lundi rer janvier déjà entré dans l'histoire, la liste des fêtes légales pour l'année en cours :

Jour de l'An Lundi 1er janvier
Lundi de Pâques .. Lundi 22 avril
Fête du Travail ... Mercredi 1er mai
Armistice 1945 Mercredi 8 mai
Ascension Jeudi 30 mai
Lundi de Pentecôte. Lundi 10 juin
Fête Nationale... Dimanche 14 juillet
Assomption Jeudi 15 août
Toussaint Vendr 1er novembre
Fête de la Victoire. Lundi 11 novembre
Noël Mercredi 25 décembre

Cette liste des jours de fête légale est limitative; ni les veilles ni les lendemains de fête légale n'ont le caractère de jour férié. Aussi lorsqu'un jour férié tombe un dimanche comme ce sera le cas en 1957, pour la fête nationale aucune disposition législative ou réglementaire n'oblige un employeur à accorder un jour supplémentaire de repos le lendemain.

Il en est de même de la journée qui constitue « le pont », journée située entre le jour

retourner à	L'OFFICIEL 59, Av. de la Grande-Armée, Paris (16') - kléber 86-15						
BUNEQ	UIPEMENTS at OUTILLAGE						
May Do	DCUMENTATION TECHNIQUE						
une documenta	gratuitement et sans engagement, tion technique concernant i-dessous (*) et qui ont été décrites :						
— dans le numéro précédent en page 16	— dans le présent numéro en page 13						
C 321 - C 322 - C 323	C 324 - C 325 - C 326 - C 327						
(*) Important : Entourer d'un cercle le ou les numéros retenus.							
Nom	Adresse						
Ville	Département						
	Date 1957						
Cachet	Signature:						

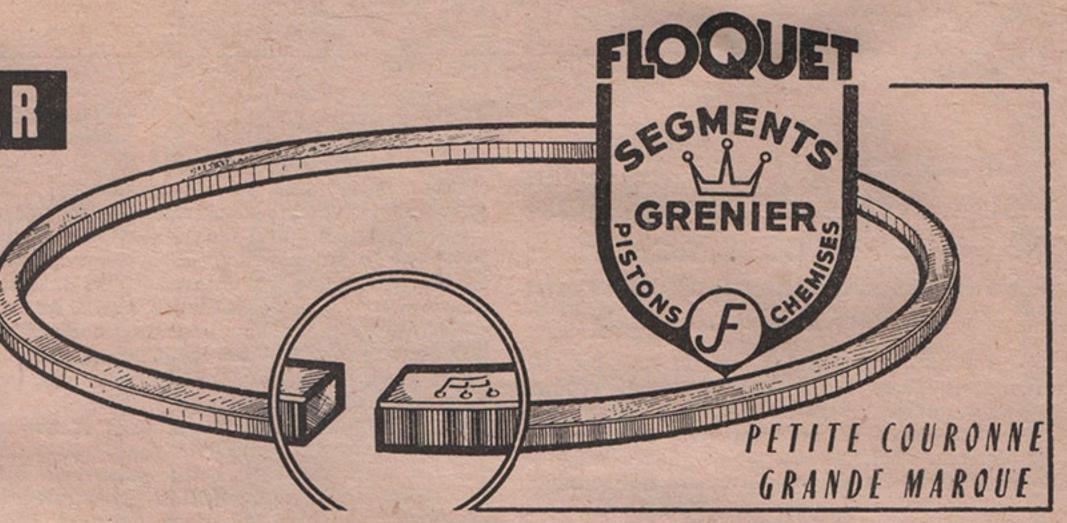
SEGMENTS GRENIER

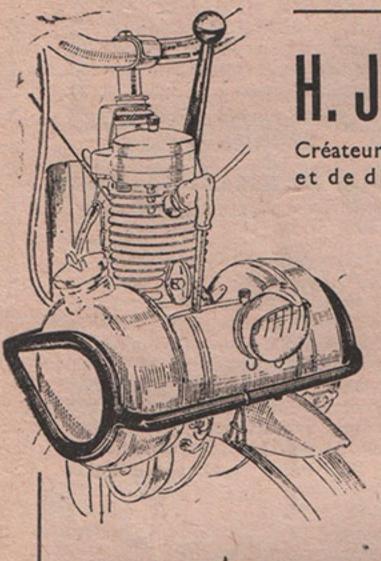
PROFILÉS * TRAITÉS * CHROMÉS SULFINUZÉS * ERGOTÉS

RACLEURS * REX
BIREX * EXPANREX

P2

LES PLUS HAUTES RÉFÉRENCES EN PREMIER ÉQUIPEMENT





H. JEANNERET de NICE

Créateur du pare-chocs amovible (breveté S.G.D.G.) et de divers accessoires adaptables pour

VÉLOSOLEX

Vous offre :

PARE-CHOCS amovible (breveté S.G.D.G.), six modèles.

POIGNÉE pour porter facilement votre Vélosolex d'une main.

SABOT enjoliveur de cadre (contre les éraflures).

ANTIVOL fixé au cadre.

FIXE-BAVETTE garde-boue avant.

MARCHE-PIEDS en aluminium coulé et poli.

PLAQUE D'IDENTITÉ, enjoliveur de cadre en alu coulé et poli.

ENSEMBLE: poignées de guidon, couvre-leviers, boule de levier de relevage en Rhovilite (six coloris)

TROIS MAGASINS :

Renseignements:

Ets H. JEANNERET

Concessionnaire VéloSoleX

* 14 et 14 bis rue Reine-Jeanne et 2, rue Villeneuve.

Tél.: 821-97 (derrière la gare S. N. C. F.)

* 2, rue Croix-de-Marbre - Tél.: 733-33 (près de l'hôtel Rhul et de la Promenade des Anglais)

33, rue de la République et 6, rue Badat — Tél.: 844-87

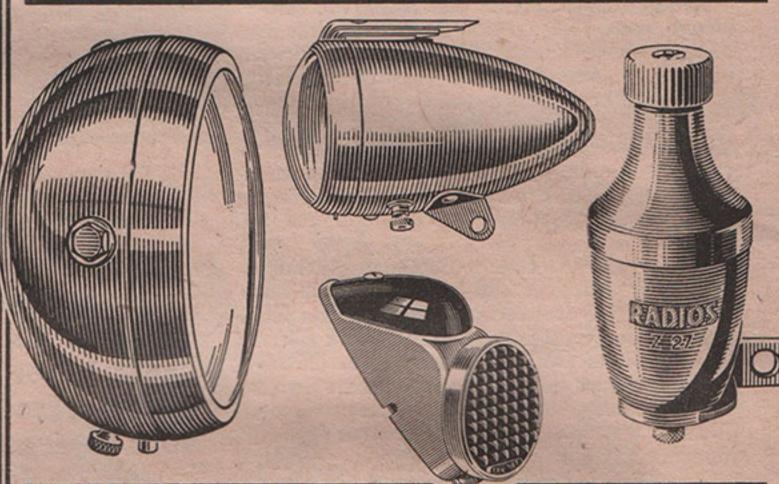
NICE (A.-M.)

LOCATION VÉLOSOLEX et SCOOTERS

AUTO-ÉCOLE : Cours de Perfectionnement.

Pour voir clair avec l'ampoule jaune il faut:

1° - une dynamo à débit rapide 2° - un phare à réflecteur argenté



il faut un éclairage 定急量影響 pour cycles et cyclomoteurs

La marque ci-contre atteste que l'Association Nationale pour la Défense de la Qualité Française a vérifié et reconnu la haute qualité des Eclairages RADIOS. Ce sont les seuls à bénéficier de cette consécration.





A LORIENT, RÉUNION DES AGENTS DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE

Le Syndicat des Agents du Motocycle et du Cycle de Lorient, fondé en 1956, pour la région de Lorient et Lanester, a tenu une réunion le 20 novembre à 21 heures, sous la présidence de M. Le Guevel.

Trois questions importantes figuraient à l'ordre du jour :

— La répartition d'essence pour besoins professionnels;

- La fermeture obligatoire le lundi;

— Le tarif horaire départemental.

En ce qui concerne la répartition d'essence, une intervention auprès de la Préfecture et des Syndicats ouvriers fut décidée afin d'obtenir 8 litres d'allocation de base pour tous les usagers. Le Syndicat décida également de conseiller l'uniformisation du tarif « mélange ».

En ce qui concerne le tarif horaire, les tarifs indicatifs établis par le Syndicat doivent être respectés et également reconnus par l'Administration, en particulier Finances et Affaires économiques. Les affiches éditées par la Fédération Nationale des Vélocistes-Motocistes (F.N.V.M.) seront apposées dans toutes les boutiques et ateliers.

La majorité des membres présents souhaita la fermeture hebdomadaire le lundi.

Parmi les questions diverses, furent traités le travail noir et les rapports avec certaines Administrations et grosses entreprises.

Il fut ensuite procédé à l'élection du Comité. Furent élus au bureau : MM. Le Guevel, Président ; Le Beller, Vice-Président ; Degusseau, Secrétaire ; Bouger, Secrétaire adjoint ; Ollivier, Trésorier ; Le Bihan, Trésorier adjoint.

Le délégué pour Lanester est M. LE FUR.

LE SYNDICAT DES VÉLOCISTES ET MOTOCISTES DE LA MAYENNE REPREND LE DÉPART

La F.N.V.M. nous communique:

Les Vélocistes-Motocistes du département de la Mayenne avaient été convoqués dans l'après-midi du 28 décembre, à Laval, afin de réorganiser leur Syndicat et d'élire un nouveau bureau.

M. Girot, Président de la Fédération Nationale des Vélocistes et Motocistes (F.N.V.M.), avait bien voulu venir spécialement de Paris, malgré ses multiples et lourdes occupations.

En dépit d'une journée froide et particulièrement pluvieuse, ce fut en présence d'une assistance assez nombreuse que s'ouvrit la séance sous la présidence de M. Garry ayant à ses côtés le Président de la F.N.V.M. et M. Besnier, Président démissionnaire du Syndicat départemental.

Après une allocution de bienvenue de M. Garry, M. Girot rappela avec force le rôle et l'utilité des Syndicats pour la défense de l'Artisanat de plus en plus menacé et, pour tous les membres d'une profession trop souvent ignorée et minimisée, la nécessité de se grouper pour soutenir leurs intérêts tant corporatifs que personnels.

Le Président Girot cita plusieurs traits caractéristiques concernant les problèmes actuels et donna des explications détaillées à plusieurs objections ou réclamations de certains collègues, permettant à l'assistance d'être pleinement éclairée sur ces problèmes. La question si actuelle des attributions de carburant pour besoins professionnels fut bien entendu l'objet d'un long exposé. Le Président Girot insista sur la nécessité d'une grande fidélité syndicale et l'observance rigoureuse des directives et des décisions.

Quant à l'assiduité aux réunions, celle-ci devrait être encore plus rigoureuse : n'est-ce pas par leur présence et par l'occasion qui leur est offerte d'exprimer publiquement leur avis ou leurs doléances que les syndiqués apportent le meilleur soutien à ceux qui œuvrent pour eux aux différents rouages de l'Organisation syndicale? Il est également très important de respecter les prix et tarifs indicatifs établis par le Syndicat.

Après divers exposés concernant les problèmes des Vélocistes-Motocistes, il fut procédé à l'élection



Le Président Blot

Ont été élus :

MM. Blot, Président; Favrot, Vice-Président; Forget, Secrétaire; Crudo, Trésorier.

Vie Syndicale

CE QUE LES V. M. SUISSES PENSENT DE LA SITUATION DES V. M. FRANÇAIS

Nous avons relevé avec intérêt l'appréciation suivante, extraite du Bulletin officiel de l'Union romande des Mécaniciens en Cycle et Motos, sur le 43^e Congrès national de la F.N.V.M.:

« Pour qui suit régulièrement les chroniques de l'Officiel du Cycle et du Motocycle, notre grand confrère français, il est frappant de constater l'effrayant surcroît de travail et les soucis sans nombre imposés aux commerçants et à leurs organisations, par le surdéveloppement de l'appareil administratif d'Etat. Il n'est plus possible de tourner une page sans tomber sur une référence à une loi, un arrêté, un décret, un amendement ou une autre manifestation de l'autorité publique. Le marchand français doit être fort avisé pour mener à bien son entreprise dans un pays où le libéralisme semble se noyer dans l'encre ministérielle, si l'on nous passe l'expression. »

Nos gouvernants, qui prêtent souvent une oreille plus complaisante aux appréciations venant de l'étranger, sauront-ils cette fois, écouter la voix de la sagesse et en tirer les conclusions qui s'imposent?



Lors de la récente réunion des Vélocistes - Motocistes à Toulouse. on reconnait de gauche à droite: Mme MICHEL, Vice-Présidente; MM. CATINAT. Secrétaire Généval de la F N. V M.; FOUR-NIÉ, Président; BRARD, Trésorier; LASSUS, Trésorier-adioint.

CRÉANCES

Le créancier doit justifier du montant des sommes qu'il réclame.

La réclamation d'un créancier qui ne fournit aucun compte et ne prend même pas la peine d'indiquer à quel calcul il s'est livré pour déterminer la somme qu'il prétend lui être due ne peut être considérée comme suffisamment justifiée pour lui permettre d'employer la procédure d'injonction de payer. Ainsi qu'il ressort d'un jugement rendu par la 2^e Chambre civile de Rouen le 16 janvier 1956.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE

Droits du propriétaire d'un fonds après dissolution de la communauté dans laquelle fonds et immeuble se sont trouvés confondus bien qu'ayant un caractère différent.

Lorsqu'une communauté est constituée d'un immeuble ou d'un fonds de commerce, alors que le fonds constitué dans l'immeuble, ou l'immeuble dont dépend le fonds, se trouve être le bien propre de l'un des conjoints, la jurisprudence, bien qu'assez

Jurisprudence

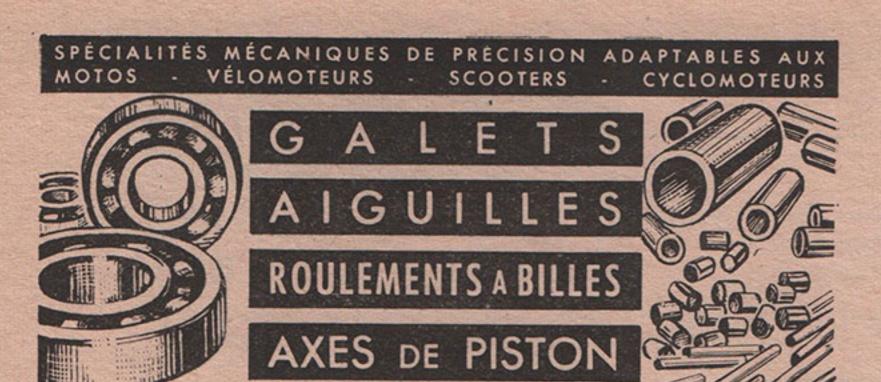
divisée sur ce point, tend à admettre que le propriétaire du fonds, après dissolution de la communauté peut faire valoir ses droits vis-à-vis du propriétaire ou de l'acquéreur de l'immeuble; ces droits devant être considérés et reconnus comme un élément constitutif du fonds.

Dans un cas où il était question de savoir si les héritiers d'un fonds provenant d'une communauté qui avait acquis la propriété de l'immeuble où ce fonds était exercé et dont la propriété avait été réservée par le contrat de mariage à l'un des conjoints, pouvaient prétendre après dissolution de cette communauté, à un droit au bail dans ce même immeuble, la Cour d'appel d'Orléans vient de faire droit à cette requête, par jugement du 4 décembre dernier. Ce jugement fait obligation à l'acquéreur de l'immeuble de consentir un bail aux héritiers du fonds, d'une durée de neuf années, aux clauses et aux conditions fixées par la législation sur la propriété commerciale.

Pour tout changement d'adresse

nous prions nos Abonnés

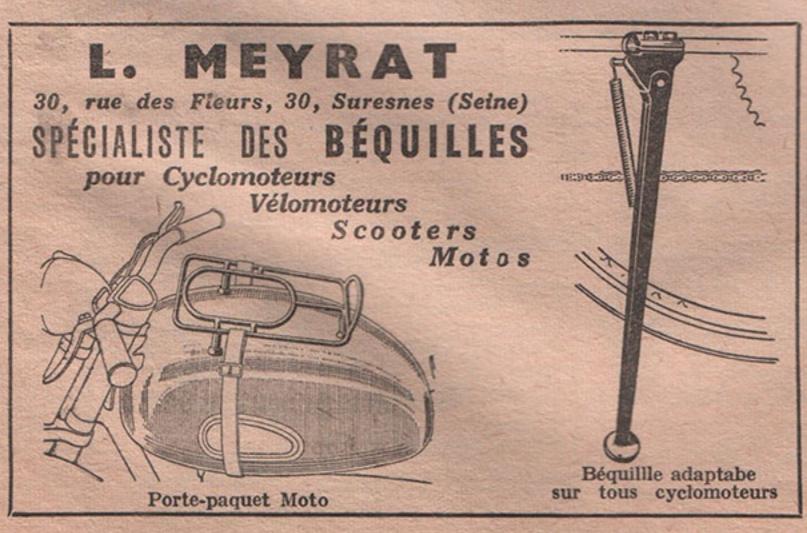
de joindre 30 francs en timbres et leur dernière bande.



VARAY ET MAGNENANT

8 RUE ANTONIN RAYNAUD - LEVALLOIS - PER. 51-90





J. BARON PI. de la Périvaure FRAISSES (Loire)

- Luxe -

J.B>

Ses marques sont une garantie

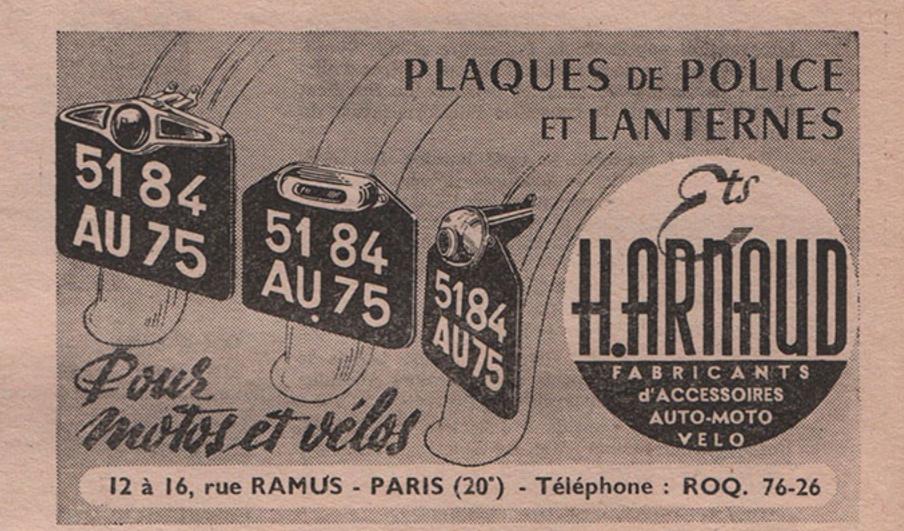
MYLORD

- Grand luxe -

Jeux de direction - Jeux de pédalier, tous modèles Axes et cuvettes de pédalier pour réparations Cuvette de moyeux lisses

Axes de moyeux gros et petits cônes

Vente exclusive aux Constructeurs et grossistes





Les VRAIES POINTES INÉBRANLABLES

brevetées et
LES MEILLEURES
CHAUSSURES
CYCLISTES

sont fabriquées par

MERCIER & Cie PARIS



CONVENTION COLLECTIVE SIGNÉE POUR LE PERSONNEL DES VÉLOCISTES ET MOTOCISTES

dans la Région Parisienne

Dans le précédent numéro, nous avons donné la première partie de cette convention, c'est-à-dire les barêmes des appointements des ouvriers et collaborateurs. - Voici la fin de ce texte, qui ne concerne que la Région parisienne mais ne manquera pas d'inspirer les conventions à conclure pour les autres Régions, dans le cadre de l'accord paritaire national du 28 juin 1956.

INDEMNITÉS DE CONGÉDIEMENT

Il sera alloué aux collaborateurs congédiés, sauf pour faute grave de leur part, une indemnité distincte du préavis tenant compte de leur présence dans l'établissement et s'établissant comme suit :

A partir de cinq années de présence, un cinquième de mois par année de

présence à compter de la date d'entrée dans l'établissement.

Pour les collaborateurs ayant plus de quinze ans d'ancienneté, il sera ajouté au chiffre précédent un dixième de mois par année de présence au delà de quinze ans.

En raison de la situation particulière des chefs d'atelier de réparation automobile dans les garages, ce dixième de mois supplémentaire par année de présence sera accordé à partir de la treizième année.

Dans le cas où un régime de retraite complémentaire serait institué, l'indemnité de congédiement précitée sera imputée sur l'allocation de retraite fixée par le dit régime.

Toutefois, en ce qui concerne les bénéficiaires de la convention collective nationale du 14 mars 1947 âgés de plus de 60 ans, cette indemnité sera remplacée par une allocation de départ en retraite fixée à :

Un mois de traitement après dix ans d'ancienneté, Deux mois de traitement après vingt ans d'ancienneté, Trois mois de traitement après trente ans d'ancienneté,

et dont l'attribution sera acquise, soit à la suite d'une démission pour faire valoir leurs droits à la retraite, soit à la suite de licenciement s'ils sont âgés d'au moins 65 ans.

MALADIE OU ACCIDENT

Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie ou d'accident dûment constatés ne constituent pas une rupture de contrat.

Toutefois, dans le cas où ces absences imposeraient le remplacement effectif des intéressés, ceux-ci auraient droit de préférence au réengagement. La notification de l'obligation du remplacement éventuel sera faite aux intéressés par lettre recommandée. Cette notification tiendra compte du préavis d'usage.

Après un an de présence continue dans l'établissement, en cas de maladie ou d'accident, dûment constaté par certificat médical et contre-visite, s'il y a lieu, les appointements mensuels seront payés à plein tarif pendant le premier mois et la moitié du deuxième mois de maladie et à demi-tarif pendant une même période de temps consécutive. Après cinq années de présence dans l'établissement, le collaborateur aura droit à demi-mois plein tarif supplémentaire et à demi-mois demi-tarif supplémentaire par période de cinq années de présence.

Si plusieurs congés de maladie sont accordés à un collaborateur au cours d'une année, la durée du plein et du demi-traitement ne peut excéder au total celle des périodes ci-dessus fixées.

Les indemnités seront réduites de la valeur des prestations que les intéressés toucheraient au titre des assurances sociales ou des assurances-accidents et qu'ils auront à déclarer.

Dans le cas où un régime particulier de prévoyance serait institué au sein d'une entreprise, il sera demandé à l'organisme auquel aura adhéré l'entreprise d'assurer le versement des indemnités en cas de maladie ou d'accident. En tout état de cause, ce régime se substituerait à celui précisé ci-dessus sans toutefois pouvoir lui être inférieur.

CONGÉS DE MATERNITÉ

Les congés payés de maternité, dans la période qui précède et suit l'accouchement, sont fixés à 90 jours, dont 45 jours à plein traitement et 45 jours

à demi-traitement. Ces avantages s'entendent déduction faite des remboursements opérés au titre des assurances sociales. Il sera accordé aux collaboratrices sur présentation d'un certificat médical, des congés pour soigner un enfant gravement malade.

CONGÉS D'ALLAITEMENT

Les femmes allaitant leur enfant pourront obtenir un congé sans solde de douze mois au maximum à compter de l'accouchement.

Les bénéficiaires de ce congé devront faire connaître six semaines au plus tard avant le terme du congé qu'elles auront sollicité, leur volonté de reprendre leur emploi, faute de quoi elles seront considérées comme démissionnaires.

Pendant la durée de suspension du contrat, l'employeur gardera la faculté de licencier les intéressées en cas de licenciements collectifs ou de suppression d'emploi. Dans ce cas, l'indemnité de préavis et, le cas échéant, l'indemnité de congédiement devront être payées par l'employeur.

Les mêmes indemnités seront dues lorsque, à l'issue du congé, l'employeur ne sera pas en mesure de réintégrer la bénéficiaire du congé d'allaitement.

LE 28° SALON INTERNATIONAL DE LA MACHINE AGRICOLE 1957 SE DÉROULERA DU 5 AU 10 MARS

Dans un cadre entièrement rénové, 110.000 m2 de stands, plus de 2.000 marques représentées dont 300 étrangères.

Par suite des travaux entrepris au Parc des Expositions, le Salon International de la Machine Agricole n'a pas eu lieu en 1956. Mais cette année, la Porte de Versailles connaîtra, du 5 au 10 mars, l'animation qu'y apportent les manifestations agricoles annuelles.

Qu'il s'agisse de la grande, de la moyenne ou de la petite exploitation, la mécanisation et la motorisation constituent un puissant facteur de promotion sociale, à une époque où plus que jamais le développement des rapports entre l'Agriculture et l'Industrie est intensifié en vue de l'expansion économique du pays.

D'autre part, le perfectionnement continu des moyens mécaniques crée, pour l'utilisateur, la nécessité de se tenir régulièrement au courant des progrès réalisés pour lui par l'industrie du machinisme agricole. Or, pour bien acheter, il faut avant tout être bien documenté. La diversité des machines et des outils rend le choix difficile et nécessite une confrontation des matériels offerts sur le marché. Plusieurs semaines ne suffiraient pas pour obtenir la documentation indispensable. En une journée, il sera possible aux visiteurs de se renseigner complètement : c'est-là que réside principalement l'intérêt du 28° Salon International de la Machine Agricole.

D'ores et déjà, 1.100 m2 de stands ont été retenus par les exposants qui présenteront plus de 2.000 marques de matériel, comprenant la totalité de la construction française et toutes les marques importantes de l'étranger (environ 300). Cet ensemble, dont l'ampleur dépassera tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce domaine, constituera un panorama unique au monde des réalisations de l'industrie qui s'attache à résoudre les problèmes posés par la modernisation et la rationalisation de l'Agriculture.

Les nombreuses nouveautés françaises et étrangères, mises au point depuis le dernier Salon de 1955, susciteront la curiosité et retiendront l'intérêt des exploitants qui retrouveront, dans un cadre rénové, une synthèse complète de la production mondiale. Cette exposition leur permettra de comparer les avantages respectifs des diverses machines et de choisir en toute sûreté celles qui seront le mieux adaptées à leurs besoins.

Pour la première fois, le Concours Général Agricole et le Salon International de la Machine Agricole se tiendront dans la même enceinte. Grâce à cet aménagement il sera possible d'assister à ces deux manifestations pour un droit d'entrée unique.

TRACTOCATALOGUE

Toutes les caractéristiques et cotes de réglage des tracteurs, motoculteurs et moissonneuses-batteuses.

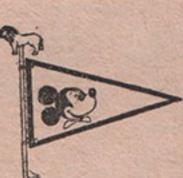
> BON à découper et à retourner à S.O.S.P., 61, avenue de la Grande-Armée, Paris (16°).

Je soussigné	 	-					
demeurant.	 						
				96			

Adresse ce jour le montant de ma commande au « Tractocatalogue », soit 800 + 125 francs au C.C.P. S.O.S.P., nº 7336-22 ou par chèque ci-inclus.

Date:

Signature,



PORTE-FANIONS FANIONS -

VÉLO - MOTO - SCOOTER MUSETTES - CASQUETTES

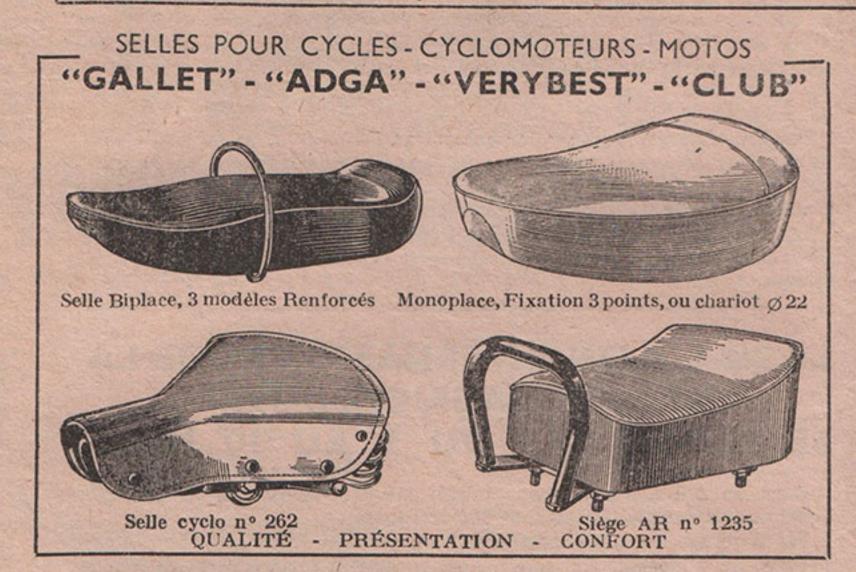


TABLIERS MOTO PROTÈGE-MAINS

PARE-JAMBES - CHASUBLE PLASTRON PARE-BRISE CYCLO 25, rue Singer, PARIS - AUT. 63-94 COUVRE-SELLES - DESSUS DE SELLES



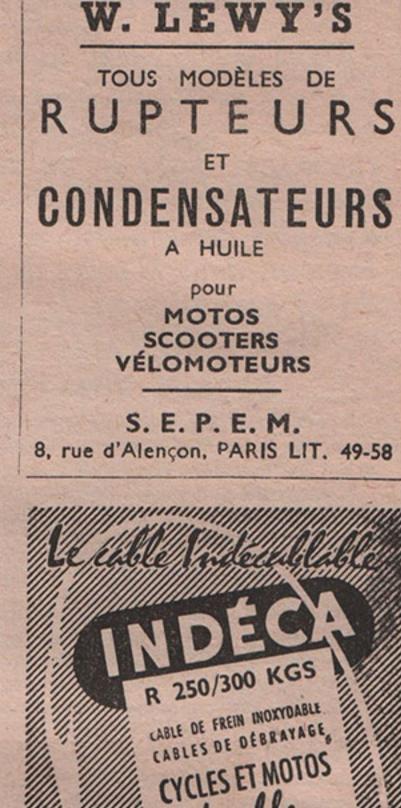
SELLERIE pour CYCLES, CYCLOMOTEURS, VÉLOMOTEURS, MOTOS, SCOOTERS

















Pour toute demande de renseignements, joindre un timbre pour la réponse.

ETS LAUNAY-VANCÉ - SARTHE-Tél







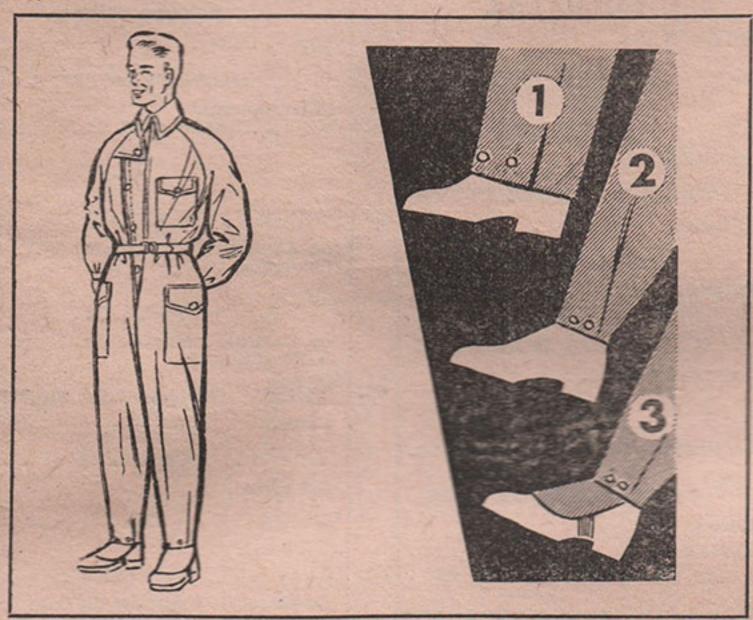
L'OFFICIEL Du camping

DU Camping et des sports

PARMI LES PRODUCTIONS 1957

LES VÊTEMENTS DE PROTECTION « ORAGE »

Les Établissements R.-A. GONCET, de Lyon, spécialistes du vêtement de protection sous la marque « Orage », ont créé une gamme complète de combinaisons et d'ensembles deux pièces déjà fort connue des motards.



Citons, parmi les principaux modèles de combinaisons : « Tour d'Italie », « Cross », « Victoire ».

Parmi les ensembles : « Motards », « Welcome », « Vedette », « Tourisme ».

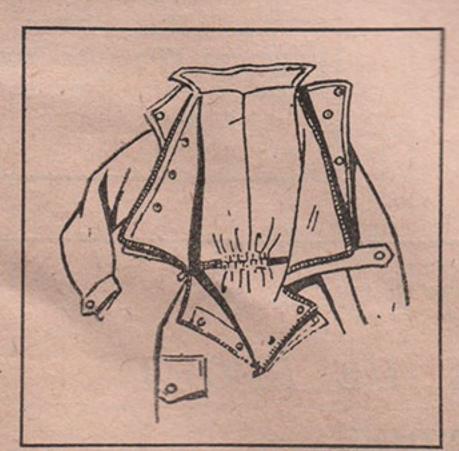
Ces vêtements sont fabriqués en divers tissus : Viny-sport, Imper-sec (caoutchouc toilé), Plastylon, Cordoual, etc., imper-méables et aérés 100 %.

« Orage » a fait breveter une création remarquable : c'est un nouveau dessus de pied amovible appelé « 3 en 1 » qui permet avec le même pantalon :

1º la forme droite pour la ville ;

2° la forme fuseau pour bottes ;

3° la forme avec dessus de pied pour chaussures basses.



Le réglage forme droite permet de conserver le pli du pantalon.

De ce fait, l'utilisateur est assuré, quelle que soit la chaussure portée, d'avoir une protection intégrale.

« Orage » a fait également breveter une combinaison modèle « Victoire », qui s'enfile « comme un gant ». Avec coutures renforcées par bandes collées, cette combinaison permet d'éviter les contorsions quand on l'enfile; elle

possède la simplicité d'une veste et d'un pantalon adaptés l'un à l'autre pour faire un vêtement complet, élégant et pratique.

LES RÉCHAUDS « BUTA-SPORTS »

Apportant en camping l'extrême commodité du gaz butane pour la cuisine, l'éclairage, le chauffage, les réchauds « BUTA-SPORTS ». Voici la série de ces appareils :

— Modèle « Piéton BUTA-SPORTS 420 » : durée moyenne : 8 à 10 heures ; poids en charge : 1 kg 500 ; contenance : 0 kg 500 de butane ; diamètres : 11 cm ; hauteur : 24 cm.

— Modèle « Scooter BUTA-SPORTS 433 » : Durée moyenne : 20 à 25 heures ; poids en charge : 2 kg 500 ; contenance : 1 kg 250 de butane ; diamètre : 16 cm ; hauteur : 27 cm.

— Modèle « Auto BUTA-SPORTS 421 » : Durée moyenne : 32 à 40 heures ; poids en charge : 4 kg 500 ; contenance : 2 kg de butane ; diamètre : 21 cm ; hauteur : 28 cm.

— Modèle « Caravane BUTA-SPORTS 422 » : Durée moyenne : 56 à 70 heures ; poids en charge : 6 kg 500 ; contenance : 3 kg 500 de butane ; diamètre : 24 cm ; hauteur : 32 cm.

— En outre, une rampe « deux feux » s'adapte sur les appareils « 421 » et « 422 ». Un bec d'éclairage peut d'ailleurs être adapté à la place d'un des brûleurs.

— Pour le chauffage, un calorifère portatif n° 437 offre les caractéristiques suivantes : alimenté par réservoir 40 ou 70 heures ; logé intérieurement ; grande circulation d'air ; réglage en fonctionnement ; capacité : 30 à 40 m ; grille support récipient ; hauteur : 53 cm ; diamètre de la base : 34 cm³; poids : 3 kg 500 ; tôle laquée au four vert martelé.

- Enfin, toute une série de becs d'éclairage s'adaptent indifféremment sur les divers réchauds « BUTA-SPORTS ».

La Firme produit également des lampes tempête.

LES TENTES « CHARLES RACLET »

Afin de s'adapter aux goûts nouveaux de la clientèle, de plus en plus désireuse d'obtenir du « confort en camping », les Établissements Charles RACLET ont profondément transformé la production de leurs tentes.

La simplification et la standardisation des modèles s'est activement poursuivie. En 1955, la collection comportait 13 séries groupant 35 modèles. En 1956, elle a été réduite à 9 séries de 20 modèles. La collection 57 ne comporte plus que 7 séries groupant 15 modèles.

« Passe-partout » et « Coccinelle » en constituent la base.

Les tentes familiales comportent : Clairière 57 (200/285 × 180 × 165 × 30) pour campeurs équipés de cyclomoteurs, scooters et motos, est une tente à abside 5 pans. Le tapis est cousu en cuvette doublant les murs et il est muni d'une bavette en avant. Cette tente est munie d'une fermeture éclair à double tirette.

Chaumière (200/290 × 20 × 170 × 30) : même modèle que le précédent, mais plus spacieux et plus confortable.

Croisière 57 (220/230 × 220 × 180 × 50), à abside à 4 pans;

c'est la plus grande de la série.

Nous avons également remarqué, parmi les *Mirasol*, ensemble pour le camping auto et qui permettent de se tenir debout partout:

— La Junior:

Mesures au sol tente intérieure: larg. 230; prof. 210.

Mesures au sol double toit: 235 × 450.

Hauteur au centre du double toit : 215.

— La Standard :

Mesures au sol tente intérieure : larg. 280 ; prof. 225.

Mesures au sol double-toit : 285 × 450.

Hauteur au centre du double-toit : 215.

Voir en page 22 la 2° LISTE DES FABRICANTS D'AR-TICLES DE CAMPING, qui souhaitent étendre leur réseau

de vente aux VÉLOCISTES-MOTOCISTES.

Vélocistes, Motocistes CI UNE 2^{me} LISTE DE FABRICANTS D'ARTICLES

de Camping et de Sport intéressés par une Clientèle

A

ACCESSOIRES POUR CYCLE ET MOTO

Ets R. Maurin.

* Au Grand Air * Sports.

APRÈS-SKI

Ets Brun-Badon.

ARMES

J. Gaucher.

ARTICLES DE PÊCHE

Pezon et Michel.
Sté Application Mécanique du Rhône.
La Rudipontaine.
Mauduit et Guillon.
Hivert.
Ets Ardeleano.

ARTICLES DE SPORTS

Casanovas S.A.R.L.
Commandeur et Vittot.
Equi.
Messager.
Coir Ardennais d'Outillage.
Montana Sport.
Thomasson et Cie.
Ets Brun-Badon.
Sté G.A.R.
Ets Millet.
Tab' Toilet' Camping.
L.M. Meric.
Sté d'Exploitation des Ets Parme.
Sté des Anciens Ets Driot.
Manufacture L.D.

ARTICLES
DE SPORTS NAUTIQUES

La Spirotechnique S.A. Cavalero et Cie.

ARTICLES DE TENNIS

Fritsch Charles.

AUTO-CUISEURS

S.I.E.M.P.A.

B

BALLONS

Ets Beneteau et ses Fils. M. Bailleau.

BLOUSONS

Ets Gillier-Somms. Ets H. Aboudaram et Cie.

C

CADRES POUR RAQUETTES
DE TENNIS

J. Gauthier Fils et Cie.

CASQUES

Ets Y. Cukier.

Zinszner.

CHAUSSURES DE SPORT

Ets Henry Ours. Sté Aucan. CHEMISES DE SPORTS

La Chemise Lacoste.

CORDES DE TENNIS

Ets A. Steffen et Fils.

CRAMPONS

Gustave Benatre.

D

DUVETS

Champion.

E

ÉQUIPEMENT POUR LE CAMPING

Manufacture L.D.
Casanovas S.A.R.L.
Marie Giboulet.
Commandeur Vittot.
Messager.
Coir Ardennais d'Outillage.
Sté G.A.R.
Ets Millet.
« Au Grand Air » Sports.
Tab' Toilet' Camping.
PL.M. Meric.
Matyus et Cie.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Ets Paul.

F

FAUTEUILS

La Continentale Française du Camping. Spécialités R.K.

FOOT-BALL

FOURS

Ets Brun-Badon.

S.I.E.M.P.A.

D'AMBULANCE ET ACCESSOIRES

Christian Miesen.

1

JEUX DE PLEIN AIR

Ets Diavolux.

L

LITS DE CAMP

Champion.
A. Fontalirand.
Continentale Française du Camping.

M

MAILLOTS DE BAINS

Sté Even. Ets H. Aboudaram et Cie.

> MATÉRIEL POUR GYMNASTIQUE

Thomasson et Cie.

C

OUTILLAGE

Matyus et Cie.

P

PATINAGE

Ets Brun-Badon.

PATINS A ROULETTES

P. Casali.

PING-PONG

Fritsch Charles. Sté Ludarya.

PISTOLETS D'ALARME

Raymond Gérand.

PLIANTS

Continentale Française du Camping.

PRESSE-RAQUETTES

Martel.

R

RAQUETTES DE TENNIS

Jacques Siane.

REMORQUES

France-Auto-Cycle. Spécialités R.K.

RÉPARATEURS DE CHAUSSURES DE SPORTS

Station-Service Chaussures,

S

SACOCHES

Louis Pitard.

Le Kangourou.

Fritsch Charles.

Ets Brun-Badon. Bérard Frères.

SOCQUETTES

La Chemise Lacoste.

SACS DE COUCHAGE

Marie Giboulet.
A. Fontalirand.
Couvre-Pieds de France.

SACS A DOS

SACS DE SPORT

S.A. H. Colsenet.

SANDOWS

Ets A.T.G. Sté des Ets Driot.

SERRE-TÊTE

Ets Y. Cukier.

SURVÊTEMENTS

Gillier-Somms. Ets H. Aboudaram et Cie.

T

TABLES

La Continentale Française du Camping. Champion.

TENTES

La Centrale Française du Camping. A. Fontalirand.

TISSU POUR LE CAMPING

TRICOTS

Sté Even.

Porée.

V

VALISES

Continentale Française du Camping.

VESTES EN DUVET

A. Fontalirand.

VETEMENTS DE PROTECTION

Faramaz. Héliosports.

VÊTEMENTS DE SPORTS

Ets H. Aboudaram et Cie. Henry Ours. Furtex. L. Laube. Denis.

La 1^{re} liste des Firmes étendant leur réseau de vente aux Vélocistes-Motocistes a paru dans notre n° du 19/1/57.

TOUTES LES NOUVEAUTÉS
SUR LE MATÉRIEL DE CAMPING ET DE SPORT
SERONT PRÉSENTÉES DANS NOTRE

NUMÉRO SPÉCIAL CAMPING D'AVRIL 1957

LA COTE MOTOCISTE

de "l'Officiel du Cycle et du Motocycle"

Nº 47. - 16 Février 1957

COTATION PÉRIODIQUE DES MOTOCYCLES D'OCCASION

Séries "TRIS" et "SCOOTERS"

Dans ce numéro, la Cote Motociste présente, à la demande de nombreux professionnels, un tableau des prix de ventes moyens pour différents types de machines, classés par années de sortie. Bien entendu, ces valeurs sont purement indicatives et ne sauraient, en aucun cas, engager la responsabilité du journal. Elles concernent des machines en bon état de marche et de présentation. Le prix moyen (Reproduction interdite) de reprise s'obtient en minorant ces cours de 10 %.

the reprise s obitem en minorant ces cours de 10 %.															
Cyl.	Туре	Année	Cote	Cyl.	Туре	Année	Cote	Cyl.	Туре	Année	Cote	Cyl.	Туре	Année	Cote
_1	RIS A M	IOTEU	R	Cm3 49	COMN FL 22	MINDUS 52 51	S (Suite) 23 20	Cm3 125	MAGNAT- S 25 S 3	- DEBON 55 55	(Suite) 63 83	Cm3 125	LSL I	54 53	73. 63
Cm3 350	G 35	55 54	250 225	98	Mark VI	50	CORGI 63	125	Paris-Nice	55 54	MORS 91 78		LSL 2 LSL 3	54 53 54 53	73 63 73 63
=] =	53 52 51	200 180 160	194	Diana		RKOPP 160	125	Scooter	55 54	M.R. 98 88	200	LSL 4	54 53	83 73 NETTA
125	300 FD nu	LAMBI 55	135	48	Cucciolo	51	LVISH 19	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	CGT	M.V. AC		125	Simonetta	54 53	126 113 SPEED
125	Solyto	NEV 55	V-MAP 170	65	S 53	FOU 53	CAUX 23	123	CSL	53 OTOBÉ	117 CANE	115	s.i.c.	55 54 53	63 53 43
125	57 TMV 55 TN	55 54	92	72 70 70	Valise F 55 F 54	53 55 54	F.R. 46 60 53	125	SC — —	55 54 53 52	90 80 66 40	=		52 51	33 28 TEFFA
E		53 52 51 50	83 75 67 60	125	S 557	55	F.M.C.	-	SB	55 N	63 INON	98 — 125	Stefa I Stefa B	51 52 53	32 38 62
175	U 152		ALLÉE 130	125	2 T	54 53	JILLER 68 53	49	Ninon — —	53 52 51	32 25 21	123	Stefa II	54	82 TERVA 83
125	U 149	53 52 54	120 105 115	_ _ 	4 T — —	54 53 52	78 68 53	122	Scooter	51	OTO 21	150	-	53 STELLA 54	MARS 82
=		53 52 51 50	105 95 85 75	175	=	54 53	98 88 GUZZI	70	P/708 — P 708 L	55 54 55	53 48 58	100	VMS	53 TE 53	RROT 28
125	Tri nu		VESPA 125	160	Galletto —	53 52 51	123 105 93	= 1	-	54 PEU	53 GEOT	125	VMS 2	52 55 54	25 63 48
-	- 1	54	110	192	=	55 54 HIRON	SANSAN AND A STATE OF THE SANSAN AND ASSESSMENT OF THE SANSAN AND ASSESSME	125	S 55 —	55 54	91 68 PUCH	=	VMS 3	53 55 VALM	32 83 OBILE
	SCOOTE	RS		125	Scooter 60 60	53 55 54	52 67 57	125	RL 125 R 125	55 54 53	83 68	98	100 B 125 B	55 55	58 73 VESPA
(Vo	ir le numéro			125	Polo	55	NGHI 112	125	Formichino	52	S8 RUMI 98	125	55 54 53	55 54 53	88 78 65
48	Micro	54 53 52	45 43 38	125	LC	52 51 50	38 28 17	125	2 T	scoo1	TAVIA 28	=	52 51 51 (à tringle) 50	52 51 51 50	48 28 20 13
70	L 3	54 53	40 38	_	LD _	55 54 53	92 80 68	125 - 175	4T - 4T	50 53 52 54	24 83 73 112	73	75	VITT 54 53	ORIA 83 75
49	FL 22	55 54 52	33 30	100	S I	53 52	28 25		Ē	53 52 51	98 78 53	98 — 123	98 T 53 L - 125 T 93 L	54 53 54	98 110
	4000	53	26	- 1	S 2	54	38		\$7	55	135			53	102



UN MOTOCISTE PILOTANT UN VÉHICULE N'EST PAS TOUJOURS DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION

VOICI une décision de justice qui intéresse tous les Motocistes puis-qu'elle vise le cas où ils auraient un accident en conduisant une machine prêtée par un ami, donc ne leur appartenant pas, et qui, pour un temps, ne leur aurait pas été confiée pour un usage professionnel tel que : réparations, mise au point, essais, etc.

La majorité des Motocistes-Motoristes ont souscrit une police d'assurance les couvrant des conséquences des accidents dont ils pourraient être rendus responsables du fait de l'usage des véhicules qui leur sont confiés pour être réparés, mis au point, etc.

Sont donc assurés les seuls véhicules dont l'usage est la conséquence de la profession.

Certaines polices prévoient, en plus, la garantie des véhicules automobiles appartenant au Motociste lui-même.

Mais que décider lorsqu'un professionnel utilise, pour sa convenance personnelle, le véhicule qu'un de ses amis lui a prêté, mais sans rapport avec l'exercice de la profession, c'est-à-dire sans réparations, sans mise au point ou autre?

Il faut que nos Lecteurs sachent en effet que les polices d'assurance automobile des non-professionnels de la mécanique couvrent le véhicule qui est désigné dans la police, lorsqu'il est utilisé par le propriétaire ou un de ses préposés. Par extension, est également couverte la responsabilité de la personne à qui le propriétaire a prêté son véhicule et qui s'en sert pour son usage personnel. Mais ces polices prévoient toujours que la garantie ne s'applique pas aux Mécaniciens et Réparateurs dans l'exercicede leur profession.

Il y a quelques mois, un Motoriste avait eu un accident, alors qu'il se déplaçait pour faire des courses pour sa profession en utilisant un véhicule que lui avait prêté un ami.

Sa Compagnie d'assurances prétendait qu'elle ne couvrait que deux sortes de véhicules :

d'une part, ceux qui appartiennent à l'assuré,

- d'autre part, les véhicules quelconques utilisés pour les besoins de la profession, tels que mise au point, dépannage, etc.

Or, dans le cas considéré plus haut, ce n'est ni l'un ni l'autre de ces cas. Donc, d'après la Compagnie d'assurance, il n'y avait pas de garantie.

La Compagnie d'assurance du propriétaire du véhicule fut alors mise en cause, mais celle-ci déclarait que sa garantie ne pouvait jouer puisqu'il était formellement prévu qu'elle ne couvrait pas la responsabilité des Mécaniciens et Réparateurs dans l'exercice de leur profession.

Il y eut procès. Le Tribunal a, tout d'abord, constaté que le propriétaire du véhicule, ayant perdu la garde juridique de celui-ci, devait être mis hors de cause et que c'était le Motoriste qui était seul responsable de l'accident. Mais, en ce qui concerne ce dernier, il y avait lieu de considérer que, lors de l'accident, il n'était pas, à proprement parler, dans l'exercice de sa profession puisqu'il ne procédait à aucune mise au point, réparation, dépannage ou autre, et que, par conséquent, l'exclusion soulevée par la Compagnie d'assurance ne se justifiait pas.

En conséquence, le Tribunal condamnait la Compagnie d'assurance du propriétaire de la voiture à garantir pleinement le Garagiste-Motoriste dans cette affaire.

Tout ceci, qui est correctement jugé, a cependant occasionné au Motoriste bien des soucis et d'inévitables frais qui eussent pu lui être évités s'il avait souscrit une « BLOCK-POLICE », qui couvre la responsabilité du souscripteur pour l'usage d'un véhicule quelconque, lui appartenant ou non et quel qu'en soit l'usage, du moment qu'il en a la garde juridique.

N'attendez pas d'être sinistré pour consulter notre « Service Assurances ». Il serait trop tard. Toutes ses consultations sont gratuites.

> Le « Service Assurances » de « l'Officiel du Cycle et du Motocycle ».

SIMPLIFIEZ VOS ASSURANCES

Groupez tous vos risques | ACCIDENTS | en souscrivant la "BLOCK-POLICE"

LES 15 RISQUES COUVERTS PAR LA "BLOCK-POLICE" GARAGISTES-MOTORISTES 1957

1. Responsabilité civile complète véhicules indéterminés : sans limi-diverses : tation de nombre en circulation, avec transports occasionnels de voyageurs travaux chez clients; et marchandises à titre onéreux. Remorque. Véhicule remorqué. Ecole. Usine à garage. Abus de fonction. Véhicule prêté. Garantie illimitée. Location de bicyclettes.

ÉCONOMIE

Responsabilités civiles

- 2. Incendie au cours de circulation et en garage.
- 3. Exploitation; 4. Malfacon ;
- 5. Vice caché; 6. Chef de famille;
- risques.
- 8. Incendie.
- Véhicules indéterminés
- 9. Perte fonds de commerce à la suite d'incendie.
- cules indéterminés. 7. Incendie de tous vos 11. Sécurité des personnes transportées.
- 12. Insolvabilité 14. Assurances disde tiers responsables tributeurs.
- d'un accident. 15. Assurance Indi-13. Contre-assu-viduelle.
- rance spéciale Gara-10. Dommages aux véhi- giste, procès, contra-

SIMPLICITÉ

FACULTÉ DE SOUSCRIRE CES ASSURANCES EN TOUT OU PARTIE

VÉRIFICATION GRATUITE DE VOS POLICES D'ASSURANCES (Nous les adresser)

en

DEMANDE GRATUITE DE RENSEIGNEMENTS

à adresser à

L'OFFICIEL ASSURANCES, 59, av. Gde-Armée, Paris (16e).

Garagiste-Motoriste

à Départ.

La Vie de l'Entreprise

AVIS IMPORTANT

Cette ruvrique est établie d'après les publications au Bulletin officiel du Registre du Commerce et du Registre des Métiers. L'Officiel du Cycle et du Motocycle décline la responsabilité des erreurs qui pourraient provenir de cette source légale d'informations. — La lettre C précédant une mention signifie que le fonds visé a pour objet principal le Cycle et le Motocycle; les lettres AC que le fonds cumule cette activité avec l'Automobile. — Le chiffre suivant ces lettres correspond au numéro du classement de chaque mention parmi les rubriques ciaprès:

C1. — Créations d'établissements ;

C2. — Locations, Gérances;

C3. — Ventes, Cessions; C4. — Cessations d'activité;

C5. — Règlements judiciaires ;

C6. — Faillites.

PARIS ET SEINE

C.-6. — 7 janv. 1957, le tribunal déclare résolu pour inexécution des conditions le concordat homologué le 27 juin 1955 et replace en état de faillite ouverte la soc. ANC. ETABLIS. CHANVIN-VOLTAIRE MOTOS, S.A.R.L., comm. de motocyc., avec siège soc. 53, bd Richard-Lenoir, à Paris. Syndic : M. Villemin, 6, r. de Savoie, à Paris.

AIN

C.-5. — Règl. jud. : S.A.R.L. J. CHAPOLARD ET GOUBET PERE ET FILS, ETABLIS RADIOR, const, et la vte de cyc., mot.oc., sge soc. r. Jules-Ferry, à Bourg-en-Bresse. Adm. M. Léo Chevalier, 41, cours Gambetta, à Lyon.

AISNE

C.-1. — HAMEL ET MARCAN-DIER, S.A.R.L., garage, mécan., etc., sge soc.: 33, bd Gras-Brancourt, à Laon. Adjonct.: vte et ach. de cycles, motoc. et scooters.

C.-3. — DUMORTIER (Henri) acq. par ach. un fds de cyc., motos, répar., 25, r. Dachery, à Saint-Quentin. Vend. : époux DUMORTIER-BILLOIR.

ALPES-MARITIMES

C.—4. — BELLINI (Jean), cycles et motos, 25, bd Carnot, à Cannes. Cause de résil. de la loc.-gér. libre.
Loire.

AUDE

C.-4. — CHERVET (Paul), vte de cyc. et acces., à Villeneuve-au-Chemin. Cessation d'activité.

AVEYRON

C.-1. — BOUSQUET (Gaston), vte et rép. de cycles et motos, vte pièc. et acces., à Saint-Christophe.

C.-3. — RAYNAL (Joseph) acq. par ach. un fds de comm. et répar. de cycles, motos et autos, pl. de la Bascule, à Laissac. Vend. : BARRE (Roger).

BELFORT

C.-1. — Mme veuve DESDAMES, née FAIVRE (Marie-Louise), mécan. motos, cycles, autos et taxis, 2, r. du Tilleul, à Giromagny.

BOUCHES-DU-RHONE

TC.-3. — GENTY (Paul), cycles, appareillages électr. et mécan. pour vélos et motos, nº 7, rte Nationale, à Orgon. Fds acquis par ach.

CALVADOS

C.-2. — HUGUET (Etienne), vte et répar. de cycles, cyclom., motos et acces., 2, av. du 6-Juin, à Caen. Fonds reçu en loc.-gér. de HARDOUIN (Louis).

C.-4. — Mme JOUAN, née VASSEUR (Charlotte), cycles et motos, 16 bis, pl. Saint-Martin, à Caen.

CANTAL

C.-1. — COURNIL (François), vte et répar. de cycles et motos, le Rouget.

CHER

C.-3. — MOUILLET (André) acq. par ach. un fds de garage, répar. autos, cycles, motos et électricité, sis à Quincy. Vend. : LEDUC (Raymond).

CORSE

C.-4. — MAILLET (Louis), vte de bicycl., 9, pl. Foch, à Ajaccio. Cause de cess. d'activité.

COTES-DU-NORD

c.-3. — DARCEL (Victor), eyc., au bourg de Plœuc. Eds hérité de FAIGUET (Jean).

C.-4. — Soc. PHILIPPO-FROMENTIN, S. N. C. vte de cyc., cyclom. et acces., siège soc. 36, r. du 71°-R.-I., à Saint-Brieuc. Cause de dissolution de la société.

DORDOGNE

C.-3. — GIVORD (Maurice) acq. par ach. un fonds de répar. de cycles et motoc., à Cubjac. Vend. : GOUTHIERE (Marcel).

DOUBS

C.-1. — GRAIZELY (Oscar), vte de cyc., motoc. et acces., 58, r. de Besançon, à Pont-de-Roide.

EURE-ET-LOIR

C.-3. — AUGU (Maurice) acq. 10, r. de Chartres, à Châteaudun, fds de cycles, motos, mach. à coudre et mécan. Vend. : HAMON (Bernard).

FINISTÈRE

c.-3. — CHAUVIN (Auguste) acq. par partage un fds de comm. de vte et répar. de cycles, motos, mach. à coudre et ts access., 6, r. du Mur, à Morlaix. Vendeur: S.N.C. FAOU ET CHAUVIN.

C.-4. — BARZIC (Jean), cycles et access., répar., aux Trois-Pierres en Rédéné. Cause de cessat. d'activ.

C.-4. — APPERE (Jean-Louis), vte de cycles et access., lieudit - Pont-Amis -, à Piougar. Cause de cessat. d'activ. et disparit. du fds.

C.-4. — LE GALL (Félix), vte et répar. de cycles, mécan. agr., à Coadryen-Scaer. Cause fin de gérance.

GARONNE (HAUTE-)

C.-1. — BONACHERE (Dominique), mécan. en cycles et motos, à Labastide-Clermont.

GIRONDE

C.-4. — BARRAU (Roger), mécan., garage, autos, vélos, motos, ach., vte, répar., access. et pces détach., rte de Toulouse, à Pontacq. Cause de cessat. d'activ. et ferm. du fds.

INDRE-ET-LOIRE

C.-3. — NICORA (Robert) acq. par ach. un fds de garag., mécan., autos, motos, cycles, à la Chapelle-sur-Loire. Vend.: LOTH (Louis).

C.-4. — MERY (René), répar. et entr. de vélos, motos et autos, r. Racine, à Amboise. Cause de décès.

C.-4. — GOURON (Alcide), répar. de motos, autos et cycles, au bourg de Luze. Cause de cessat. d'activ. et ferm. du fds.

LOIRE

C.-3. — PIRE (Antoine) acq. par ach. un fds de vte, cycles, motos et répar., 38, r. Pasteur, à Unieux. Vend.: CAL-LEY (Maurice).

C.-4. — BICLER (Adolphe), manufacture de cycles, 56, r. Comte-Grand-champ, à Sainte-Etienne. Cause de cessat. du comm.

C.-5. — Règl. judic. : SOC. AN. ETABLIS. RAVAT, objet fabr. de cyc., motoc., pces dét., sge soc. 136, r. des Alliés, à Saint-Etienne. Adm. : M. Portalier, 7, r. Camille-Colard, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

C.-3. — GUINEL (Georges) acq. par ach. un fds de vte d'acces. et fourn. pr motoc., 22, allée d'Orléans, à Nantes. Vend. : succ. DEGOIX.

LOT

C.-4. — LAVAUR (Antoine), ach., vte et répar. de motos, à Vayrac. Cause de cess. d'act. et ferm. du fds.

MARNE (HAUTE-)

c.-3. — CAYE (Maurice), mécan. en cyc. et motos, 63, r. Pasteur, à Saint-Dizier. Fds acq. par ach. de LATAIX (André).

MAYENNE

C.-4. — Mme Vve DERENNE, née THUAULT (Angèle), vte de cycles, à Fougerolles-du-Plessis. Cause de cess. d'act. et ferm. de l'établis.

MORBIHAN

C.-4. — GICQUEL (Louis), cyc. et acces., à Ruffiac. Cause de cess. d'act. et ferm. de l'établis.

NIÈVRE

C.-1. — DOVILLAIRE (Marc), com. et répar. de cycles, au bourg de Dornes.

NORD

C.-1. — PARENT (Alfred), acces. pr cyc. et motos, 48, r. Armand-Carrel, à Lille.

C.-4. — BEAGUE (Juliette), cycles, 18, pl. Alcide-Moché, à Waziers. Cause de cess. d'activ.

SEINE-&-OISE

C.-3. — VALLI (Joseph), vte et rép. de cyc., motoc., scoot. et acces., 91, bd Gabriel-Péri, à Sannois. Vte du fonds à ARGENTA.

C.-4. — GUINARD (Ulysse), vte, ach. répar. de cyc., motos, mach. à coud., acces. autom., 12, r. d'Anjou, à Versailles. Cause de cess. d'activ.

SÈVRES (DEUX-)

C.-1. — MELIN (Georges), cyc., vélom., app. élect. et mach. à coud., à Mougon.

TARN-ET-GARONNE

C.-4. — CHARREL (Claude), cyc., autos, mécan. et électr., 36, r. de la République, à Montauban. Cause de vte du fds à AGARD (Octave).

VAR

C.-1. — BO l'TIAU (Edmond), répar. de cyc. et motos, 105, av. A.-Denis, à Hyères.

VAUCLUSE

C.-4. — ROLLAND (Max), vte de cyc., acces., pneus, mécan. et vulcan., cours Gambetta, au Thor. Cause de cess. d'act.

VOSGES

C.-4. — POREZ (Fernand), cyc., motos et mach. à coud., à Vagney-Zainvillers. Cause de cess. d'activité.

ALGERIE

C.-1. — SEBAA SAID BEN BE-NAZOUZ, Fr. musulm., cycles, pces dét., vulcan. et loc. de cycles, à Ouled-Djellal (Algérie).

C.-1. — ABID MESSAOUD BEN ABDALLAH, Fr. musulm., cycles, répar. et loc. de bicycl., commune d'El-Oued, à Bayada (Algérie).

C.-1. — HAMIDI DJILALI, march. de cycles, répar. et access., à Clinchant (Algérie).

C.-1. — DRIS LAKHDAR, BEN MOHAMMED, ach., vte, répar. et loc. de cycles et access., à Châteaudundu-Rhumel (Algérie).

C.-1. — BOUDJENAH ANDER-RAHIM, répar., loc., ach. et vte de cycles (ambulant), domicile : El-Bordj (Algérie).

C.-1. — BAHRI LARBI BEN LARBI, vte et répar. de cycles, à Malakoff (Algérie).

C.-1. — KOUANE MAAMAR BEN KADDOUR, loc. et répar. de cycles, r. Paul-Doumer, à Ténès (Algérie).

C.-1. — DEKICHE MOKHTAR BEN AHMED, garage et répar., cycles, à Duperre (Algérie).

C.-2. — ELIMAM BENYOUCEF, vte, ach., répar. et loc. de cycles, r. Denfert-Rochereau, à Blida (Algérie). Fds reçu en loc.-gér. de MEDJEHOUB AHMED BEN MOHAMMED.

C.-2. — MEDJEHOUB AHMED, vte, ach. et répar. de cycles, 26, r. Paul-Langevin, à Blida (Algérie). Fds reçu en loc.-gér. de ELIMAM BENYOUCEF.

c.-4. — AMIRI AHMED BEN ALI, ach., vte, loc. de cycles, village Thiers, Palestro (Algérie). Suppr. de ce comm.

Fonds de Commerce

VENTES

Vds à Toulouse aff. de pièces détachées Moto. — 1, place Bayard.

Porte-Paris, Motoconfort, aff. 27 M en 1956, logt 3 pees conf. av. 5 M. — Ecr. Bur. Journ. nº 2000.

A v. fabr. de remorques, monoroue et articles de camping, b. placée pour main-d'œuvre qui pourrait en faire une bonne aff. — Ecr. Bur. Journ. nº 2020.

Touraine. — Solex, 4 pces, 240 Solex. Px 2 M 2. — Ecr. Bur. Journ. nº 2022.

Centre. — Peugeot-Motoconfort, 6 pces. Aff. 17 M av. 2 M à déb. — Ecr. Bur. Journ. nº 2023.

Sud-Est. — Motoconfort, B. S. A. gds locaux. Aff. 12 M. — Ecr. Bur. Journ. nº 2024.

Bretagne. — Peugeot, 3 pces. Aff. 3 M av. 450.000. — Ecr. Bur. Journ. nº 2025.

Vends St-Etienne, aff. gros cycles, pces dét. et access. p. scooter, moto, cyclom. Aff. tr. int. vendue cause maladie. Poss. appt 4 pces. — Ecr. Bur. Journ. nº 2032.

Sud. — Cycles, motos, très b. aff. Bon. client., out., logt, long bail. Px int. —

Ecr. Bur. Journ. nº 2033.

A v. fonds cycles, motos, logt ass., urgent. — Ecr. Bur. Journ. nº 2034.

Sarthe. — Cycles, motos, armes, pêche, etc. Gros canton, très bien placé, bon chiffre. Vend en confiance. — Ecr. Bur. Journ. nº 2035.

A vendre, Eure, fds cycles, motos, électricité, dépôt gaz butane. Logt 5 pces, seul. Px 1 M. Facilités. — Ecr. Bur. Journ. n° 2036.

Vélosolex-Peugeot, centre ouest, ville 5.000 habitants, très gros passage. Bail à volonté, 3 pces + cuisine. 1.5 + stock. Facilités. — Ecr. Bur. Journ. n° 2037.

Ville de Vendée. — Cycles, motos, gros chiff., emplt centra, 4 grandes marques Px raisonnable, cause maladie. — Ecr. Bur. Journ. nº 2038.

Vélosolex-Lambretta-Terrot, seul motociste, petite ville tr. riche. Aff. excel. Gros. client. cédée cas force majeure. Essai et ts rgts au besoin. 2.5 + stock. Facilités si réf. — Ecr. Bur. Journ. nº 2039.

Banlieue. Cycles, motos, gros chif. réparations. Px à déb. Logt indép. — Ecr. Bur. Journ. nº 2051.

ACHATS

Ouest. — Achat b. fonds moto, gde marque. — Ecr. Bur. Journ. nº 2040.

Achète, concession Vélosolex, centre important. — Ecr. Bur. Journ. nº 2041.

Nous transmettons tous les jours aux annonceurs les réponses reçues sous un numéro d'ordre et les invitons à donner suite. Cependant nous ne pouvons assumer la responsabilité des cas de non-réponse.

LES PETITES ANNONCES

TARIF

Prix à la ligne, de 36 lettres, signes ou espaces, suivant les rubriques.

Les petites annonces sont payables à l'avance. Notre administration décline toute responsabilité quant à la teneur de ces annonces et se réserve le droit de refuser celles qu'elle estimerait contraires à l'esprit de la revue.

Fonds de Commerce	.fr.	200
Propositions commerciales		200
Gérances		200
Représentations		150
Emplois		150
Véhicules d'occasion		150
Pièces d'occasion		150
Outlilage d'occasion		150
Officiers ministériels		300
Brevets		250

Annonces domiciliées à notre revue ou à transmettre par nos soins 60 fr. de supplément pour la France, 100 fr. pour tous pays étrangers.

— Toute LETTRE A TRANS-METTRE doit être affranchie et porter le numéro de l'annonce, puis mise sous une deuxième enveloppe affranchie adressée au journal.

Autos - Cycles - Motos

Fonds de commerce-Expertises.

A Seule Organisation agréée par la Fédération Nationale des Vélocistes-Motocistes ...

Banlieue proche. — Ag. div., 3 pces. Aff. 20 M, pos. gér. vte av. 3 M 5. Réf. 1137.

Banlieue. — Ag. div. Aff. 11 M av. 1 M 2. Réf. 1223. Paris. — Motobécane, 3 pces. Aff. 6 M av. 1 M 2 à déb. Réf. 626. Centre. — Peugeot, Motoconfort,

6 pces. Aff. 17 M av. 2 M à déb. Réf. 1239.

Eure. — Motobécane, 4 pces. Aff. 14 M. Réf. 1231.

Sud-Ouest. — Motobécane, gds locaux. Aff. 19 M. Prix 3 M 3. Réf. 1178.

Normandie. — Motoconfort, 3 pces.

Aff. 6 M 6 av. 300.000 à déb. Réf. 957.

Sud-Est. — Peugeot, Puch, gds locaux. Aff. 14 M. Prix 2 M 6. Réf. 599.

Oise. — Peugeot. Aff. 13 M. Prix 3 M 3 à déb. Réf. 1284.

Plus de 400 Fonds-Expert. grat.

GIRARD et ARNOULT

21, boul. Poissonnière, PA RIS (2°)

GUT. 63-74

Propositions commerciales

Très bon vendeur et réparateur motoscooter. Disp. 1 M. Cherche situation avenir ou gérance, vente. — Ecr. Bur. Journ. n° 2026.

Gérances

OFFRES

Proche banl. ouest, 3 gdes marques 65 millions en 1956. Appt 3 pces, cuis. à refaire. Cherchons gérant libre disposant 3 unités pr caution stock ou acheteur parts S.A.R.L. Propositions jusqu'au 28 février au Bur. Journ. n° 2042.

DEMANDES

Mécanicien spécialisé Vélosolex, cher. gérance libre d'agence Vélosolex, Paris, banl. ou province, région Sud. — Ecr. Bur. Journ. n° 2043.

PARVENIR à nos BUREAUX AU PLUS TARD LE LUNDI MATIN POUR PUBLICATION LE SAMEDI.

Représentations

OFFRES

Firme ancienne et réputée cadres, cycles cyclomoteurs, vélomoteurs légers) recher. représentants qualifiés pr visite, clientèles régions disponibles. Fortes commissions. — Ecr. Bur. Journ. n° 2044.

Fab. casques moto Altus recher. pr Est, représent. cartes multi. tr. actif, poss. client. sér. réf. exigées,, début. s'absten. — Ecr. S.A.S., 35, rue Ste-Claire, Clermont-Fd (P.-de-D.).

Firme importante de casques motos, marque tr. connue vente facile, demande représentants, sér. réf. exigées. Bon rapport. — Ecr. Bur. Journ. n° 2045

Recherchons représentants sérieux qualifiés (titre ou commissions) pour prospection détaillants cycles, cyclomot., pourrions éventuel. fournir voit. Régions disponibles: Alsace, Normandie, Bretagne, sér. réf. exig. — Ecr. Bur. Journ. n° 2046.

Urgent. Maisons de gros 1er ordre Paris, access. et pièces dét. cyclo, moto, recher. voyageur pr rég. parisienne et départements limitrophes (sect. déjà prospecté régulièrement) appointements commissions frais de route et voit. fournies. — Ecr. av. curr. vit. et réf. Bur. Journ. nº 2047.

Emplois

DEMANDES

Anc. commerte cycles, machines à coudre, cher. place vendeuse magasinier ou démonstrateur machines à coudre ou autres. — Ecr. Bur. Journ. n° 2048.

Excellent comptable, 36 a. libre courant janvier recherche emploi firme industrielle ou commerciale. — Ecr. Bur. Journ. nº 3157.

Vendeur actif, 28 a., connaiss. branche auto et équip, rech. poste fixe ou représ. région parisienne. — Ecr. Bur. Journ, nº 3158.

OFFRES

Urgent, cher. mécanicien motos, scooters, Vélosolex, sér. réf., capable diriger atel. et seconder patron. Province sud 75 km Paris. — Ecr. Bur. Journ. n° 2049.

Demande pr région Touraine, bon mécan. motociste, lib. serv. mil., également b. vendeur, susceptible seconder dans aff. importante. — Ecr. Bur. Journ. n° 2052.

Cycles et Motocycles

VENTES

SEINE

Paris.

STAT.-SERV. TRIS PEUGEOT achat, vente, occasion, neuf, crédit, réparations. — 45, quai Point-du-Jour, Billancourt (Seine).

Pièces d'occasion

ACHATS

Achète tous lots cycles, cyclom., acces., paie comptant. — Ecr. Bur. Journ.

Achat chambres à air vélos rouges saumarques, 50 fr. pce. — Ecr. Bur. Journ. nº 3143.

Achat cpt access. vélos à solder, même déclassés. — Ecr. Bur. Journ. nº 3144.

Achat valves vélos alu. Dural, raccords. — Ecr. Bur. Journ. nº 3145.

Achat pneus vélos tous modèles, mêmes déclassés. — Ecr. Bur. Journ. nº 3146.

A chat garde-boue vélos brut et Dural déclassés. — Ecr. Bur. Journ. nº 3147.

Achat jantes 650 B vélos brut et nickelées. — Ecr. Bur. Journ. nº 3148.

VENTES

100 tonnes de pièces détachées d'occasion sont à la disposition des motards et des motoristes. Cadres, fourches, roues, moteurs, boîtes, carters, pignons, magdyn, épaves, etc... Expédition province. — Roger Sceaux, 4, rue Beaurepaire, Pantin.

Divers

Pompistes distributeurs essence 2 temps. Avez-vous vu un scooter Peugeot nº 6791DY75, si oui, prière avertir Faure, 47, rue J.-Jaurès, Noisyle-Sec. Tél.: VIL. 19-15.

Placement Familial

Jeunes gens de moins de 18 ans Insertions gratuites pour les Abonnés de l'Officiel

OFFRES

Cher. J. H. 15-16 ans pr formation profes. sans poss. logt et nourr. — Ecr. Bur. Journ. nº 1806.

Avez-vous lu nos
PETITES ANNONCES?
l'une d'elles vous
intéresse certainement

BICYCLETTES A MOTEUR

BICYCLETTES

GRIFFON

VÉLOMOTEURS

MOTOCYCLETTES

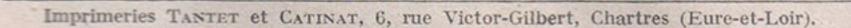
AIGLON

TRIMOTEURS

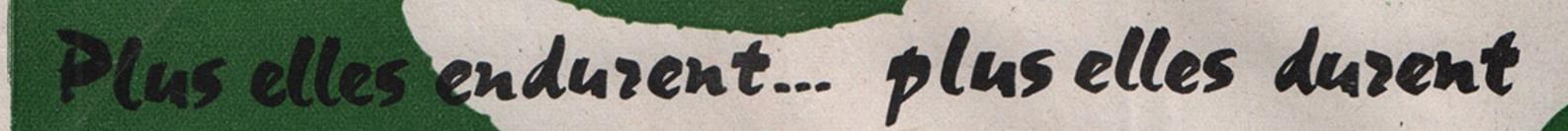
SCOOTERS

PRODUCTION DE LA FRANCE MOTOR CYCLES

MANDEURE (DOUBS)

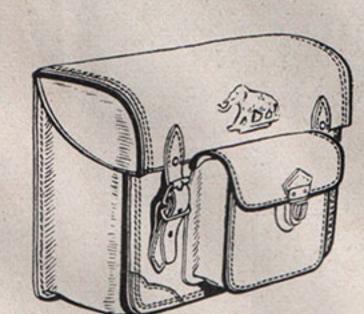


Le Gérant : J. CATINAT.



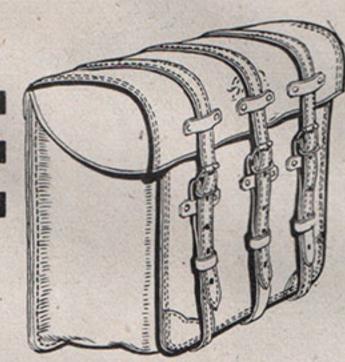
Sacoches Sellier

de



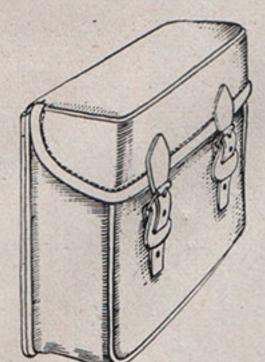
38×28×13

L'ELEPHANT BORÉ



38×28×13

CUIT double tannage imperméabilisé à l'huile de phoque



28×33×12



28×28×11

52, Av. Raspail, GENTILLY (Seine) - ALE. 04-09